



# **Ville de La Côte-Saint-André**

## **École Municipale de Musique**

### **Projet d'établissement 2024-2030**

N.B. : Le présent projet d'établissement a été validé par le Conseil Municipal de La Côte-Saint-André lors de sa séance du 19 décembre 2024.

I. AVANT-PROPOS.....	p. 4
II. BREF RAPPEL DU CONTEXTE	p. 5
a. La Côte-Saint-André, ville d'histoire et de culture	p. 5
b. Contexte socio-économique	p. 6
c. Les acteurs de la vie musicale	p. 6
d. Bref historique de l'École de musique	p. 7
III. L'HEURE DU BILAN : LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016/2021.....	p. 9
a. Bilan en éducation artistique	p. 10
b. Bilan en enseignement musical	p. 13
c. Bilan en production artistique	p. 15
d. Bilan des autres préconisations	p. 17
IV. ÉTAT DES LIEUX : L'E.M.M. AUJOURD'HUI.....	p.19
a. Locaux	p.20
b. Parc instrumental et matériel	p.22
c. Investissements réalisés	p.24
d. L'offre d'enseignements et de pratiques existant.....	p.25
e. Provenance géographique des élèves	p.26
f. Répartition budgétaire de la charge	p.27
g. L'application du quotient familial.....	p.28
h. Types d'inscription	p.29
i. Répartition par tranches d'âges	p.31
j. Répartition par cycles	p.32
k. Répartition par familles instrumentales.....	p.33
l. Répartition dans les pratiques collectives	p.34
m. L'équipe pédagogique	p.35
n. Le personnel administratif et technique	p.36
o. Les actions de diffusion.....	p.37
p. La participation de l'association <i>Musiciens en Bièvre-Liers</i>	p.38
q. Les valeurs de l'école municipale de musique	p.39
r. Les missions de l'école municipale de musique	p.40
V. LES AXES FORTS EN ÉDUCATION ARTISTIQUE	p.41
VI. LES AXES FORTS EN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.....	p.42
VII. LES AXES FORTS EN PRODUCTION ARTISTIQUE.....	p.47
VIII. LES DEMANDES DE FORMATION.....	p.50
IX. L'ÉVALUATION DU PRÉSENT PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	p.50
Annexes :	
RÈGLEMENT DES ÉTUDES.....	p.52

## I. AVANT-PROPOS

Le présent document a pour mission de fixer les objectifs de l'école municipale de musique de La Côte-Saint-André pour les six années à venir (2024-2030), au regard de la situation actuelle de l'enseignement de la musique à La Côte Saint-André.

Un rappel du contexte géographique et historique aidera le lecteur à mieux situer l'établissement dans son cadre de vie, à cerner les enjeux de sa présence et de son action.

Le précédent *Projet d'établissement 2016/2021* a préalablement fait l'objet d'un bilan soigné de la part de l'équipe pédagogique. Celui-ci se trouve synthétisé dans les tableaux figurant aux pages 10 et suivantes du présent document. On se référera, pour leur lecture et leur compréhension, aux actions définies dans le projet 2016/2021. On tiendra cependant compte que cette partie du travail a, bien sûr, précédé les autres puisque établie dès 2021 ; depuis cette date, certaines évolutions se sont faites, qui apparaissent dans les notes disposées à la suite de chaque tableau.

Un rappel de l'existant était également nécessaire, afin de donner une meilleure connaissance des forces et faiblesses de l'E.M.M. A l'occasion de ce travail, les professeurs ont dressé un bilan de ce qu'ils voyaient de positif et de négatif dans le fonctionnement de l'école.

Si cette partie du travail a été la plus facile à mener pour l'équipe pédagogique, il n'en a pas été de même pour la partie prospective ; plusieurs changements de professeurs au sein de l'équipe pédagogique ont, de fait, retardé la réflexion sur les orientations et actions engageant l'E.M.M..

Des propositions sont cependant faites à l'échelle d'une école municipale qui peine à trouver des partenaires au sein de la communauté de communes dont elle constitue pourtant toujours le premier pôle ressource en matière d'enseignement spécialisé de la musique.

Aussi, plus que le précédent, le présent projet d'école devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière au cours des années futures.

Le présent *Projet d'établissement* est complété par le règlement des études et le règlement intérieur mis à jour (annexés en pages 41 et suivantes).

Glossaire des sigles utilisés :

- A.S.E.A. : Assistant spécialisé d'enseignement artistique
- B.I.C. : Bièvre-Isère communauté
- E.M.M. : École Municipale de Musique
- D.U.M.I. : Diplôme universitaire de musicien intervenant
- E.M.M. : École municipale de musique
- P.E.A. : Professeur d'enseignement artistique

## II. BREF RAPPEL DU CONTEXTE : L'ÉCOLE DE MUSIQUE DANS SON TERRITOIRE

### A). La Côte-Saint-André, ville d'histoire et de culture

La Ville de Côte-Saint-André a été le berceau de deux compositeurs figurant dans tous les dictionnaires de musique : Jean-Baptiste Davaux et, internationalement connu, Hector Berlioz. Elle a vu également les premiers pas musicaux du chanoine Abel Gabert, originaire de Longechenal, qui y fut élève au petit séminaire avant d'effectuer l'essentiel de sa carrière de compositeur et maître de chapelle aux États-Unis. La plaine de la Bièvre attira aussi la cantatrice Ninon Vallin.

Cependant, la vocation culturelle de La Côte Saint André ne tient pas essentiellement au fait qu'Hector Berlioz y vit le jour le 11 décembre 1803 et y vécut toute son enfance et son adolescence.

La situation géographique de la ville, au flanc d'une colline exposée "plein sud" surplombant une vaste plaine autrefois giboyeuse, son climat remarquable par un ensoleillement exceptionnel, font que la ville a été et demeure un lieu de vie et de rencontre. Son histoire en atteste depuis l'ère gallo-romaine, ainsi que ses bâtiments classés, en tout ou partie, monument historique : église du XI<sup>ème</sup> siècle, halles du XIII<sup>ème</sup>, Château Louis XI des XVII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, vieilles demeures et maisons bourgeoises.

Ville de rencontre, La Côte-Saint-André était également une ville d'échange et de commerce, comme en témoignent les halles. Cette vocation perdue de nos jours, bien que marchés et foires aient perdu leur lustre d'antan.

Dans le domaine artistique, outre Hector Berlioz déjà cité, il convient de souligner la présence à La Côte-Saint-André du peintre hollandais Bartold Jongkind qui y vécut durant de nombreuses années, attiré par les couleurs exceptionnelles et la beauté simple de la nature environnante. La ville a conduit en 2019 un projet, *La Fête à Jongkind*, pour rendre hommage à ce peintre cotois d'adoption.

Il convient de mentionner l'importance culturelle du Festival Berlioz qui contribue à la renommée culturelle de la commune

On doit aussi noter la présence à La Côte-Saint-André d'une société musicale vieille de 160 ans : *La Société Philharmonique*, associée par convention à l'Ecole Municipale de Musique dont elle constitue le lieu d'apprentissage et de pratique de l'orchestre d'harmonie pour les élèves du second cycle.

## B.) Contexte socio-économique

Avec 4806 habitants, La Côte-Saint-André reste la commune la plus peuplée du territoire et joue toujours le rôle de « Pôle centre ».

La commune compte :

- 1 école primaire publique
- 1 école primaire privée sous contrat
- 1 collège public
- 1 collège privé sous contrat
- 1 lycée public polyvalent
- 1 lycée agricole
- 1 lycée privé sous contrat
- 1 lycée d'enseignement professionnel
- 1 maison des Apprentis d'Auteuil

Ainsi, chaque jour, le nombre d'élèves scolarisés sur la commune dépasse-t-il très largement le nombre d'enfants et adolescents résidant sur la commune.

## C.) LES ACTEURS DE LA VIE MUSICALE

Outre l'école municipale de musique, la vie musicale côtoise repose essentiellement sur plusieurs structures et associations dynamiques :

- la *Société Philharmonique*, orchestre d'harmonie lié par convention avec l'École Municipale de Musique qui constitue un lieu de pratique collective pour les élèves volontaires de 2<sup>ème</sup> cycle et au-delà ;
- *Musiciens en Bièvre-Liers*, l'association de parents et usagers qui contribue régulièrement à l'activité de découverte et de production de l'établissement (sorties au concert, aide à la mise en œuvre des projets musicaux, organisation de concerts & master class) ;
- la chorale *Chante-Bièvre*, chœur d'adultes amateurs ;
- le *Festival Berlioz* ;
- le *Musée Hector Berlioz*, dans la maison natale du compositeur, qui propose sa propre programmation et accueille des concerts d'élèves dans son auditorium.

## D). Bref historique de l'école de musique

L'école de musique de La Côte-Saint-André est née, comme la plupart des écoles de musique françaises, dans le sillage de l'orchestre d'harmonie de la Ville : La Société Philharmonique. Fondée en 1864, cette dernière est à ce jour la plus ancienne association côtoise.

C'est à partir de 1986, sous la houlette de Jacques Berrut, que l'École Municipale de Musique gagne peu à peu son indépendance.

D'abord structure associative (seuls les postes du directeur et d'une adjointe d'enseignement sont alors gérés directement par la commune, les professeurs contractuels dépendant de l'association loi 1901), elle devient entièrement municipale en 1996.

Depuis lors, elle a connu un développement continu, tant en termes de fréquentation (jusqu'à 275 élèves, musiques actuelles non comprises) qu'en termes de diversification de l'offre : ainsi sont successivement ouvertes avec succès les classes de piano, cordes (violin, alto, guitare classique, violoncelle), ateliers jazz, musiques actuelles amplifiées, synthétiseur, éveil musical, chant choral, technique vocale, musique de chambre, MAO, classe de cuivres...

Ce bel essor démontre que l'apprentissage et la pratique musicale ont toujours répondu à l'attente d'une part non négligeable de la population locale ; la ville de La Côte-Saint-André s'est toujours trouvée seule pour financer cet établissement spécialisé d'enseignement de la musique.

Cependant, l'École municipale de musique s'est ensuite trouvée peu à peu confrontée à une perte de rayonnement pouvant mettre en péril son avenir ; la cause en revient en partie à plusieurs hausses successives du tarif d'inscription des élèves extérieurs. Si d'autres facteurs ont pu également intervenir, le fait est que l'établissement s'est trouvé de plus en plus en difficulté pour maintenir certaines disciplines plus rares ou moins *dans le vent*, d'où un risque d'appauvrissement de l'offre et de la diversité de la vie culturelle.

Longtemps, la MJC de La Côte-Saint-André a proposé des ateliers de pratique musicale dans le domaine des musiques actuelles. L'actuel enseignant de cette discipline a été recruté comme agent territorial pour assurer la pérennité de ces ateliers à une époque où la MJC peinait à recruter un animateur. Un peu plus tard, la MJC a voulu reprendre son indépendance en créant à nouveau ses propres ateliers ; ainsi ont cohabité plusieurs années dans les mêmes locaux (ceux de la MJC) les ateliers de la MJC et l'offre diplômante proposée par l'EMM. Plus récemment, la MJC a mis un terme au fonctionnement de ses ateliers ; tout l'enseignement des musiques actuelles sur la ville est alors incombé à l'École Municipale de Musique.

De 2004 à 2015, le directeur étant mis à disposition du Conservatoire d'Annonay, l'École est administrée par un duo de professeurs-coordonateurs, puis par un seul professeur coordinateur.

Le précédent *Projet d'Établissement* 2016-2021 avait inscrit plusieurs actions misant sur la prise en charge au niveau intercommunal d'une partie des actions relevant de l'enseignement spécialisé de la musique. Ces actions restent à mettre en œuvre.

D'autre part, le lien pédagogique existant jadis avec l'*École Intercommunale de Musique Manu Dibango* de la Communauté de Communes du *Territoire de Beaurepaire* a cessé d'être en raison de l'élargissement de ladite Communauté de Communes, devenue partie intégrante de *Entre Bièvre et Rhône (EBER)*. L'*École Intercommunale de Musique Manu Dibango* est ainsi devenue partie intégrante du *Conservatoire 6/4*, et, donc, tournée vers la vallée du Rhône.

Le contexte géographique de la ville est assez peu favorable ; située loin des grandes agglomérations (Lyon, Grenoble), La Côte-Saint-André n'est pas desservie par le train et reliée seulement par le réseau des bus scolaires, ce qui complexifie le recrutement de professeurs. Cependant, la fidélité du corps professoral à l'E.M.M. est jusqu'à ces dernières années assez remarquable, les professeurs en appréciant l'esprit, la cohérence, la politique de projets annuels et, d'une façon générale, l'investissement des élèves.

Attirant dès l'origine des élèves en provenance des communes voisines, l'école remplit de fait une fonction d'école intercommunale depuis sa création comme en témoignent la répartition constante : élèves cotois : ~35 % - non cotois : ~65 % ; cependant, l'EMM ne jouit d'aucune reconnaissance au niveau de B.I.C. qui ne lui accorde aucun financement.

On doit noter qu'à l'heure actuelle il se trouve également sur le territoire de B.I.C., outre l'école intercommunale de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs :

- une école associative liée à l'harmonie de Thodure, *L'Echo des Remparts*
- l'école associative du FLJEP à Saint-Siméon-de-Bressieux
- une école associative à Meyrieu-les-étangs.

Chacune de ces structure bénéficie d'une subvention versée par B.I.C. (1 700 €/an).

La présence de ces structures, territoriales ou associatives, sur le territoire de Bièvre-Isère Communauté pose la question d'une harmonisation, d'une cohérence au niveau du territoire, de la nécessité d'une mutualisation des moyens humains et matériels, a minima, de la création d'une véritable synergie.

Un regroupement intercommunal permettrait de :

- multiplier l'offre et la qualité du service aux adhérents,
- mettre en place une plus grande variété d'ateliers et de pratiques d'ensembles,
- mettre en place un véritable maillage du territoire, rendant plus aisée l'accès à la pratique et la culture musicale
- développer les pratiques amateurs instrumentales et vocales, et être véritablement reconnu comme centre de ressources musicales,
- mettre en cohérence les projets pédagogiques à l'échelle du territoire,
- stabiliser et pérenniser la structure, en mutualisant notamment la direction et l'administration et en autorisant des recrutements de professeurs plus aisés.

### **III. L'HEURE DU BILAN : LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016/2021**

Figurent ci-après des tableaux de synthèse faisant le bilan des axes d'action définis dans le Projet d'établissement 2016/2021 :

- les axes projets en éducation artistique
- les axes projet en enseignement artistique suivant les deux cursus :
  - cursus classique
  - cursus musiques actuelles
- les axes projet en production artistique
- les autres préconisations

Chaque fois que nécessaire, des commentaires présenteront les difficultés et réussites, ou les raisons de la non mise en œuvre des actions projetées.

**Axes projet en éducation artistique**

	Réalisation		Observations
	Oui	Partielle / Non	
Action 1		X	Dimension politique - Existait avant 2004. Élément essentiel pour le développement de l'éducation artistique auprès de tous les enfants scolarisés, pouvant leur permettre d'envisager l'éventualité d'une pratique musicale.
Action 2		X	Dimension politique - Existait avant 2004.
Action 3		X	Dimension politique - Existait avant 2004.
Action 4		X	Dimension politique - Existait avant 2004.
Action 5		X	Non réalisé dans les termes envisagés (groupes à l'année, plusieurs intervenants, ...)
Action 6	X		Le chœur d'enfants existe à nouveau. Il est ouvert à tous les enfants même si peu d'entre eux ne viennent que pour le chant choral. Existait avant 2004.
Action 7	X		Parcours mis en place ; permet aux élèves de voir le contenu de l'offre ; le résultat, en terme d'inscription, est ensuite lié d'une part à la nature de la quête des familles, et, d'autre part, à la capacité des familles d'honorer les tarifs pratiqués.
Action 8	X		Action réalisée uniquement auprès des écoles de La Côte-Saint-André.
Action 9		X	Action envers l'Apajh arrêtée depuis quelques années (raisons budgétaires ?). Pas d'action pérenne en direction des Epahd. Interventions pendant trois ans auprès des élèves de la Fondation d'Auteuil.
Action 10	X		Présentation des classes instrumentales, des cours collectifs, des disciplines d'érudition. Présence des documents complets (Projet d'établissement, Règlement des études, Règlement intérieur). Possibilité de télécharger ou remplir en ligne les dossiers d'inscription. Annonce du calendrier des auditions, stages, événements.
Action 11		X	Difficulté pour mettre en œuvre des actions communes. Malgré le bon accueil de la direction de la médiathèque, la plupart de nos propositions ont essuyé un refus (dans le meilleur des cas) ou n'ont jamais obtenu de réponse.
Action 12		X	Pas de temps disponible sur le planning du professeur de musiques actuelles.
Action 13		X	Pas de piano de qualité à disposition. Problème budgétaire.

## **A - Bilan des actions envisagées dans le domaine de l'éducation artistique.**

Parmi celles-ci, les **actions 1 à 4**, concernant respectivement :

- interventions en milieu scolaire
- éveil en crèche
- formation des assistantes maternelles
- atelier musical enfants/parents

n'ont pas été appliquées : le projet d'école suggérait en effet pour elles une mise en œuvre au niveau intercommunal et, surtout, la présence d'un professeur titulaire du D.U.M.I.

Cependant, leur mise en œuvre répondrait toujours à une demande importante de la part des écoles primaires et maternelles, mais également des familles comme en témoigne le nombre de demandes d'inscription en éveil musical pour des jeunes enfants (3 ans et moins). Existantes au début des années 2000, ces actions avaient été alors accueillies avec enthousiasme et plébiscitées par les partenaires concernés, jusqu'à la suppression, en 2004, du poste de musicien d'accompagnement correspondant.

Loin de l'ambition de formation complète proposée initialement, l'**action 5**, portant sur le temps d'activités périscolaires, a cependant été partiellement menée plusieurs années en raison du temps disponible d'un agent titulaire aujourd'hui en disponibilité (ateliers de découverte de la flûte), donnant lieu à restitution finale devant les familles. Cependant, si des actions ont pu être menées dans le cadre scolaire ou péri-scolaire, leur mise en œuvre a résulté surtout de considérations d'ordre palliatif : il convenait de pallier ainsi le manque d'inscription dans certaines disciplines instrumentales assurées par des professeurs titulaires.

La présence d'un chœur d'enfant préconisée dans l'**action 6** a été réalisée quelques années. Elle a cependant pris fin pour la raison essentielle que l'équipe pédagogique ne dispose encore pas de personne ressource dans les domaines de la formation vocale et de la formation au chant choral ; d'autre part, cette action n'a pour l'essentiel concerné que des élèves inscrits dans le cadre du cursus et très peu d'éléments extérieurs venant spécifiquement pour cette activité, alors qu'il s'agissait là d'un public que l'on souhaitait toucher.

L'**action 9**, en direction de l'APAJH ou l'EHPAD, a fonctionné plusieurs années avec l'APAJH (atelier de percussions) jusqu'à ce que celle-ci y renonce pour cause de carence de financement.

Hormis des temps ponctuels de concert en EPHAD, rien n'a été mis en œuvre dans l'optique d'ateliers pérennes auprès des personnes âgées ; la ville avait cependant participé au financement d'une formation à la rythmique Dalcroze auprès d'un agent titulaire aujourd'hui en disponibilité.

Une action en direction des jeunes de la maison Jean-Marie Vianney (Orphelins d'Auteuil) a été menée durant trois années, financée par la structure, en vue de leur permettre une pratique musicale. Malgré un investissement de base important en instruments de musique adaptés aux musiques actuelles pris intégralement en charge par la structure, ce partenariat a ensuite été interrompu (difficulté notamment à constituer des groupes susceptibles d'assiduité et d'investissement sur un moyen terme).

**L'action 11**, visant à développer des *partenariats avec la médiathèque*, s'est souvent heurtée, dès les premières années et malgré l'ouverture de la direction de la structure, à l'absence de réponse aux propositions formulées par des professeurs. La seule qui se soit finalement concrétisée a été, sur deux après-midi, la présentation de la M.A.O. par le professeur de musiques actuelles.

Aussi, l'E.M.M. n'a, à regret, plus sollicité cette structure, même lorsque la thématique envisagée – comme récemment celle autour du conte – aurait pourtant permis de fructueuses collaborations.

**L'action 13**, *concert éducatif par les professeurs*, n'a pas été développée.

Axes projet en enseignement artistique - Coursus classique

	Réalisation		Observations
	Oui	Partielle / Non	
Action 1		Partielle X	
Action 2			Question à approfondir et améliorer dans le cadre du nouveau projet. Pas suffisamment d'élèves pour que cela fonctionne. Pas assez d'élèves au-delà du 1er cycle. Présentation des contenus à retravailler.
Action 3	X		Des avancées (grille d'évaluation, fichiers des élèves, listes réservoir, ...) mais des éléments restent à mettre en œuvre (accès au dossier de l'élève, ...).
Action 4	X		Objectifs réalisés lors des projets annuels et lors de la préparation du concert annuel.
Action 5		X	En fonction des classes instrumentales, des emplois du temps des familles et de la personnalité des élèves, réalisation ou pas de cet objectif. La réalisation peut aussi revêtir un caractère ponctuel.
Action 6		X	Désenclavement ponctuel (pas assez d'élèves pour garder une cohérence pédagogique dans cette action, peu d'élèves de niveaux avancés,...). Réalisé dans le cadre des projets annuels (musiques du Brésil, musiques des Balkans).
Action 7	X		Sauf depuis la "pandémie", animations et concerts en ville (Ephad, centre ville, musée Berlioz, ...)
Action 8	X		Groupe de jazz adultes. Réalisé avec les ressources internes (professeurs). Manque de ressources dans les domaines pointus (batucada, percus digitales, musiques traditionnelles, ...).
Action 9	X		Mis en place chaque fois que possible.
Action 10		X	Réalisation ponctuelle.
Action 11			Dimension politique. La Côte-Saint-André aurait la légitimité de proposer ce type de dispositif sur son territoire (cf. Marciac autour du Festival de Jazz).

**B - Bilan des actions envisagées dans le domaine de l'enseignement musical - Coursus classique -**

L'action 8 visait à développer le panel des pratiques collectives. Mise à part l'existence, durant deux ans, d'un groupe d'adultes souhaitant évoluer dans le domaine du jazz, cette action n'a pas été poursuivie.

**Axes projet en enseignement artistique - Cursus musiques actuelles**

	Réalisation		Observations
	Oui	Partielle	
Action 1	X		
Action 2	X		Principale voie d'entrée dans la pratique ; découverte de l'instrumentarium.
Action 3	X		
Action 4	X		Acquisition du matériel nécessaire (ordinateurs, logiciels, ...)
Action 5	X	X	Validation des projets personnels lors des évaluations (fins de cycles). Partiellement réalisé per le travail effectué avec la Fondation d'Auteuil. L'absence de local de répétition est pénalisante.
Action 6	X		Il manque néanmoins la dimension intercommunale.
Action 7			Formation réalisée en interne, dans le cadre des cours, sans intervenant extérieur comme initialement envisagé.
Action 8			Non réalisé. Le fait de disposer d'une salle de musiques actuelles et les récentes acquisitions de matériel permettent de réaliser désormais cette formation en interne.
Action 9			Non réalisé. Le fait de disposer d'une salle de musiques actuelles et les récentes acquisitions de matériel permettent de réaliser désormais cette formation en interne.
Action 10			Pas de volonté politique.

**Bilan des actions envisagées  
dans le domaine de  
l'enseignement musical  
- Cursus musiques actuelles -**

L'action 3, musique assistée par ordinateur (MAO), a été mise en œuvre avec des moyens matériels importants mais réduite de sa dimension intercommunale. La mutualisation n'a en effet jamais vraiment existé, hormis la présence d'un élève de l'école intercommunale B.I.C. durant une seule année scolaire. Il faut dire que, se présentant seulement comme une école dévolue aux musiques actuelles, l'école de B.I.C. dispose vraisemblablement sur place des moyens techniques et humains pour être autonome dans le domaine de la MAO.

**L'action 10, coordination pédagogique musiques actuelles sur le territoire,** n'a pas été conduite. Le territoire ne bénéficie toujours pas de cohésion à ce niveau. Un rapprochement avait été mis en place (à l'initiative de l'E.M.M.) : invitation de groupes de l'école intercommunale pour des concerts, évaluation commune des fins de cycles, mais sans lendemain.

### Axes projet en production artistique

	Réalisation			Observations
	Oui	Partielle	Non	
Action 1	X			
Action 2		X		
Action 3	X			
Action 4			X	
Action 5	X			
Action 6		X		Pas de concert éducatif. Il faudrait un financement annuel.
Action 7			X	
Action 8		X		Ensemble de percussions rayonnant sur les deux écoles (EMM+BIC).
Action 9			X	

## **C- Bilan des actions envisagées dans le domaine de la production artistique.**

Plusieurs grands projets transversaux ont vu le jour et ont été menés à bien :

- *L'arbre magique des musiques du Brésil*, en 2016/2017
- *Musiques des Balkans*, en 2017/2018
- *La Fête à Jongkind*, en 2018/2019
- En 2019/2020, puis en 2020/2021, le projet *Musiques et danses de la Renaissance* a été amorcé mais n'a pu être mené à bien en raison des événements de cette période.

Ils ont donné l'occasion de travailler avec les musiciens et artistes suivants :

- Guy Bertrand, saxophoniste
- Andres Luis de Souza, percussionniste
- Celio Matos de Oliveira, guitariste
- Samuel Taussat, percussionniste
- Alexandre Michel, clarinettiste
- Elsa Ille, accordéoniste
- Ensemble Ciocolata, musique des Balkans
- André Serré, metteur en scène
- Catherine Guynamard, flûte à bec
- Jean-Marie Belmont, danseur
- JMB Compagnie, danse baroque

A chaque fois, une formation des professeurs a précédé la mise en œuvre avec les élèves. Les années 2020 & 2021 ont porté un coup d'arrêt à cette dynamique de projet. Aucun de ces projets n'a fait l'objet d'une aide financière du CD 38.

**L'action 7**, dans l'optique de renouer des liens musicaux avec le *Festival Berlioz*, n'a pas été développée.

**L'action 8**, *projet d'orchestre intercommunale*, n'a pu être développée car il n'y a pas actuellement d'autre établissement d'enseignement musical, sur le territoire de Bièvre-Isère Communauté, susceptible d'apporter des effectifs au sein d'un tel orchestre.

Le rapprochement un temps opéré avec les groupes de musiques actuelles de l'école intercommunale de B.I.C. (invitations des groupes à se produire, évaluation de fin de cycles commune) a fait long feu.

## D - Bilan des autres préconisations

		Autres préconisations			Observations
		Réalisation			
		Oui	Partielle	Non	
page 11	conditions d'accès au service public équitables			X	
page 14	mise en place du quotient familial			X	
page 14	accepter chèques vacances et chèques CD38	X			
page 18	parcours découverte instrumentale par la pratique		X		Difficultés de mise en place vu les effectifs de l'EMM et l'absence de parc instrumental disponible. Il est à noter cependant que c'est là le principe de fonctionnement de base des musiques actuelles.
page 18	musique et petite enfance			X	
page 18	chœur d'enfants	X			Remis en œuvre en 2016. Cependant, les enfants extérieurs à l'EMM ont été peu représentés.
page 18	percussions corporelles ou digitales ou ...			X	
page 18	guitare d'accompagnement	X			
page 18	accueil des personnes en situation de handicap		X		Fin de la convention avec l'Apajh.
page 18	cursus en ateliers	X			Oui pour les musiques actuelles.
page 18	cursus musiques actuelles	X			
page 18	musiques traditionnelles	X			Deux projets menés (musiques brésiliennes, musiques des balkans).
page 18	musique ancienne		X		Un projet en cours ( musiques et danses de la renaissance)...
page 18	accompagnement de groupe ou projet musical		X		Trouver le moyen de faire davantage connaître cette proposition.
page 20	état salles du rez-de-chaussée		X		
page 20	état de la salle de musiques actuelles	X			Nouvelle salle très opérationnelle (reste rideaux d'occultation à poser, marche supplémentaire à prévoir et placards de rangement du matériel).
page 20	destination culturelle de la salle Henry Gérard			X	
page 22	achat d'un piano à queue de bonne facture			X	
page 22	achat ou rénovation des chaines hi-fi		X		
page 22	prises de raccordement à internet dans certaines salles			X	Réseau câblé inexistant. Possibilité de connexion par wifi.
page 22	achats d'instruments de petite taille		X		
page 22	ordinateurs pour la MAO	X			investissement réalisé (participation de la communauté de commune pour une partie de l'équipement)

### Autres préconisations

	Réalisation			Observations
	Oui	Partielle	Non	
page 22				
page 25	X		X	
page 25			X	Pas de changement : tableur excel avec risque d'erreur, perte de temps, fiabilité insuffisante...
page 25	X			
page 25			X	Lacune persistante aussi bien au niveau communal qu'intercommunal...
page 25		X		

- Conditions d'accès au service public équitables : non remplies au moment où a été initialement élaboré le bilan, cet aspect a trouvé une réponse dans la mise en œuvre, à partir de septembre 2021, du quotient familial pour les élèves côtois de moins de 25 ans ainsi que par la baisse du tarif pour les élèves non côtois (voir détails page 30).

- L'accueil des personnes en situation de handicap est limité par la configuration des locaux de l'EMM. En outre, une véritable formation semble indispensable pour répondre de façon plus adaptée aux demandes de ce public. Par ailleurs, le nombre croissant d'enfants atteints de troubles de l'apprentissage pose question et nécessite également le recours à une formation spécifique des enseignants.

- Beaucoup des points mentionnés sur le tableau feront l'objet de remarques dans le chapitre suivant *Etat des lieux : l'E.M.M. aujourd'hui*.

#### **IV. ÉTAT DES LIEUX : L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE AUJOURD'HUI**

L'École Municipale de Musique semble s'être stabilisée autour de 180 élèves ce qui est peu eu égard aux 275 élèves (hors musiques actuelles alors inscrits directement par le biais de la MJC) présents au début des années 2000.

Cette diminution peut s'expliquer par différents facteurs :

- cumul d'activités de certains enfants ne laissant plus de place pour une pratique musicale qui nécessite un investissement personnel important ;
- situations familiales parfois difficiles occasionnant des abandons ou non réinscriptions ;
- paupérisation des classes moyennes alors que la pratique musicale nécessite un investissement de base (location ou achat d'un instrument) ;
- tendance « sociétale » au zapping ;
- contraintes (temps, travail) de toute pratique musicale souvent peu comprises.

**N.B. :** Dans les pages suivantes, ce sont les données des deux dernières années scolaires (2022/2023 et 2023/2024) qui ont été utilisées comme base de travail.

## **A - LOCAUX**

Les locaux de l'École Municipale de Musique se trouvent encore actuellement dans le Château Louis XI qui domine le centre ville, au 2 de la rue Jacques de Saint-Georges.

Le site, dont la cour intérieure est recouverte d'une structure abritant durant l'été les concerts du Festival Berlioz, regroupe également la Salle des Fêtes, d'une capacité d'accueil de 500 personnes, érigée dans les années 1970, et la salle Aile Nord, salle de réunion/banquets qui convient bien également.

La Société Philharmonique et la Chorale Chante-Bièvre sont accueillies, pour leurs répétitions hebdomadaires, dans la salle Walter de l'École Municipale de Musique, qui est aussi la salle d'audition.

L'École Municipale de Musique dispose ici des espaces suivants :

- rez-de-chaussée :
  - 2 grandes salles pour la Formation Musicale (Debussy et Ravel),
  - une salle d'ensemble (Berlioz)
  - une grande salle de percussions et d'auditions (Walter)
  - une grande salle de musiques actuelles (dans l'aile nord)
  - le secrétariat
  - une pièce de rangement accessible depuis le secrétariat
- 1<sup>er</sup> étage :
  - 7 salles de cours (dont deux salles pour l'éveil)
  - 1 bureau de direction
  - 1 salle de rangement
  - 1 salle des professeurs
- 2<sup>ème</sup> étage :
  - 2 salles de cours

En raison de contraintes financières, il n'y a pas eu de travaux d'envergure sur le bâtiment ; heureusement, la superficie disponible dans la partie actuellement exploitable permet de trouver les espaces nécessaires pour que les cours puissent se dérouler convenablement.

Néanmoins, certaines salles ont pu faire l'objet d'un rajeunissement :

- la salle de musiques actuelles est désormais établie sur le site du Château Louis XI, dans une salle dédiée, propre et accueillante.
- la salle Berlioz a bénéficié de la réfection de l'éclairage ainsi que de la pose d'un plancher neuf bienvenu en ce lieu qui accueille notamment les répétitions de l'ensemble à cordes.

Il est à noter la belle efficacité du concours des services techniques municipaux lorsqu'ils sont sollicités pour des interventions.

Par contre :

- le bureau de direction ne bénéficie pas d'un accès à internet ;
- la salle Debussy, au rez-de-chaussée, qui accueille surtout des cours de formation musicale est à rénover (sol abîmé, état des murs dégradé) ;
- il resterait à rajeunir les murs de la salle Berlioz ainsi que les toilettes des élèves.

## **B - PARC INSTRUMENTAL ET MATÉRIEL**

Le parc instrumental et matériel de l'établissement demande à être entretenu ou renouvelé.

Pianos : les locaux de l'École municipale de musique renferment 10 pianos :

- un vieux piano 1/2 queue Pleyel de qualité médiocre, très difficile à jouer
- un piano 1/4 queue mis à disposition par le Conseil Départemental
- un vieux "crapaud"
- trois pianos droits d'étude récents d'assez bonne facture
- deux pianos droits plus anciens
- un piano droit utilisable appartenant à la chorale Chante-Bièvre

Matériel de diffusion : acquises dans les années 1990, certaines chaînes Hi-fi, de bonne qualité à l'époque, méritent d'être renouvelées.

Il est à noter qu'aucune des salles ne dispose de liaison filaire à internet et que les liaisons par wi-fi sont très aléatoires.

Instruments d'étude : l'École ne dispose plus d'un service de location d'instruments d'étude destinés aux élèves débutants. Il reste quelques instruments qui peuvent être mis à disposition d'élèves pour débiter la première année d'apprentissage. Ces instruments sont également utilisés lors des parcours découvertes. Ils n'ont pas fait l'objet d'un entretien courant.

Instruments pour l'éveil : les classes d'éveil et d'initiation possèdent de petits instruments de percussions (tambourins, claves, lames sonores, appeaux, ...).

La classe de percussions possède un instrumentarium assez riche (batteries, timbales, marimba, vibraphone, xylophone, congas, bongos...) et peut aussi compter sur la présence de quelques instruments de la Cmf Isère stockés à l'École de Musique.

Pour la M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur), l'École s'est dotée du matériel nécessaire et dispose également d'un ordinateur Macintosh de bonne qualité mais devenu obsolète.

La salle de Musiques actuelles amplifiées dont dispose l'école est équipée en instruments (batterie, guitare basse, guitare électrique, synthétiseurs, pad, etc.) et dispose d'une sono complète.

On trouve également à l'École les instruments suivants :

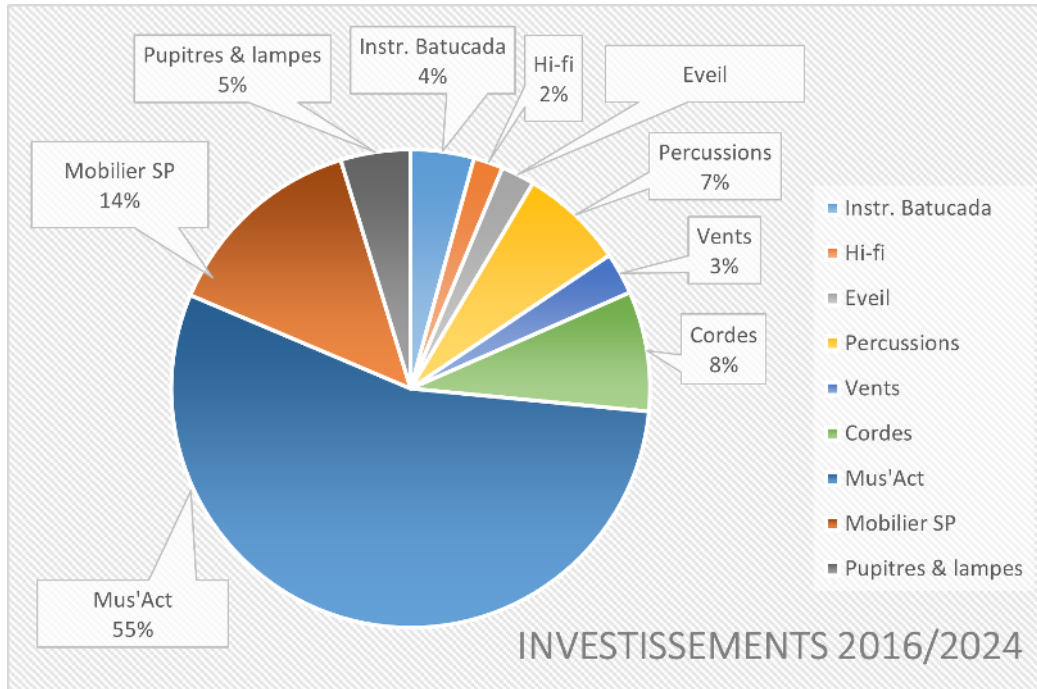
- 2 guitares électro acoustiques
- 2 guitares 1/4
- 1 alto 1/2 d'acquisition récente
- 1 violoncelle 1/4 d'acquisition récente
- 1 flûte alto
- 1 clarinette basse
- 1 saxophone soprano courbe
- 1 saxophone ténor

Une parthèque propose aussi un choix de plus de 600 partitions de base, souvent anciennes. Il n'y a eu que très peu d'investissement en ce domaine ces dernières années. Cependant, il convient de noter que le nombre de partitions du domaine public en téléchargement libre sur internet a décuplé, même si cela exclut les partitions récentes non tombées dans le domaine public.

**N.B. :** Le rapport d'évaluation à mi-parcours du Schéma Départemental de l'Enseignement artistique indique, pour les établissements isérois, une proportion de 85,5 % des établissements proposant des instruments au prêt ou à la location.

## C - Investissements réalisés

De 2016 à 2024, durée *élargie* du précédent Projet d'établissement, il a été effectué pour 32 000 € d'investissements, soit en moyenne 3 555 € l'an, ainsi répartis :



L'achat d'un piano à queue de bonne facture est absolument indispensable. Outre le fait que les élèves n'ont pas l'occasion de jouer sur un bon instrument, l'École Municipale de Musique doit chaque année solliciter l'hospitalité de l'École Intercommunale pour réaliser ses auditions de fin de cycle.

Achat (ou rénovation) du matériel de diffusion (chaînes hi-fi). Équiper chaque salle de cours d'une borne blue tooth.

Installation de prises de raccordement à internet dans certaines salles (FM, salle Walter, salles de musiques actuelles et de MAO).

Achat d'instruments de petite taille :

- flûte à tête goutte
- flûtes à bec
- guitares

Il convient de remettre en état le parc d'instruments disponibles pour les parcours découverte, tout particulièrement les violons et de prévoir un budget pour les cordes.

## **D - L'offre d'enseignement et de pratiques existante**

Sont actuellement proposées dans les différents domaines :

**Découvrir** la musique, s'initier dès le plus jeune âge :

- Jardin musical (enfants de 3 à 5 ans)
- Musiciens en herbe (enfants en CP)
- Parcours découverte (une prise de contact individualisée avec chacun des instruments enseignés à l'E.M.M.)

**Apprendre** la musique, jouer régulièrement, se perfectionner, jouer en groupe

- Cursus classique complet dès 7 ans (CE1)  
(instrument + formation musicale + pratiques collectives)
- Cursus musiques actuelles amplifiées  
(ateliers collectifs + suivi instrumental)
- Cours à la carte
- Pratiques collectives
- Jouer en groupe, faire avancer des projets

N.B. : les disciplines instrumentales proposées sont :

Cordes : violon, alto, violoncelle  
Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone  
Cuivres : trompette, cor, tuba  
Percussions classiques et batterie  
Guitare classique, guitare basse, guitare d'accompagnement  
Piano

**Se produire** en public, partager le plaisir de la musique

- Concerts, auditions, projets

On notera la carence dans les domaines suivants :

- pratique collective d'accès *simple* (percussions corporelles, batucada)
- chœur d'enfants
- interventions en milieu scolaire

En outre, un effort pourrait être fait pour permettre et développer :

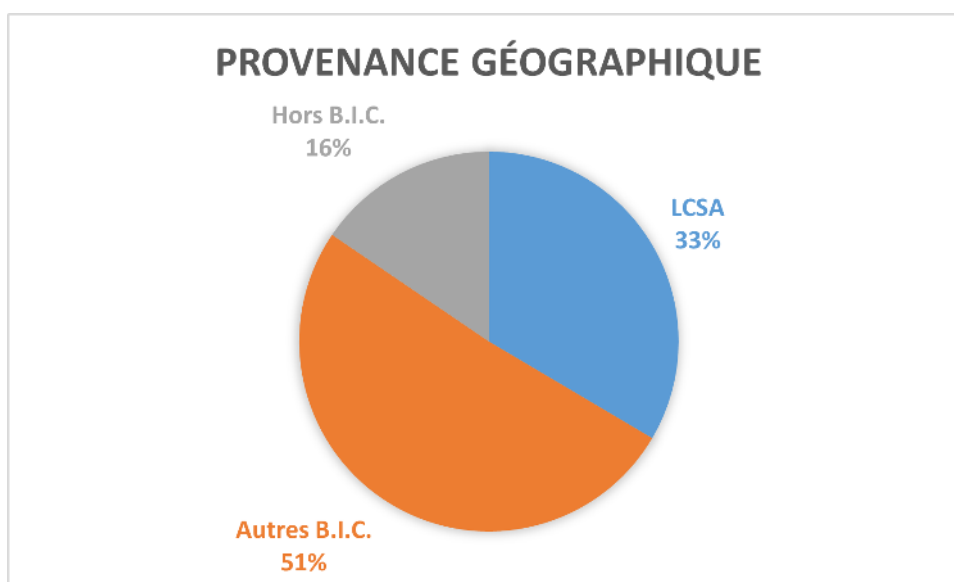
- la mise à disposition de locaux, notamment pour des groupes de musiques actuelles
- l'accompagnement de groupe portant un projet musical
- l'ouverture vers les musiques traditionnelles et/ou la musique ancienne
- la valorisation du studio d'enregistrement par la production sonore

## **E - Provenance géographique**

La zone de recrutement de l'école municipale de musique se situe essentiellement sur la Commune de La Côte-Saint-André (4 806 habitants) et sur le territoire de la Communauté de Communes de Bièvre-Isère Communauté (BIC) qui regroupe 50 communes et 57 400 habitants.

Indépendamment du nombre d'élèves inscrits annuellement à l'École Municipale de Musique, on constate, au fil des années, un équilibre relativement constant dans la répartition de l'origine géographique des élèves, soit chaque année :

- ~ 33 % de côtois
- ~ 67 % de non côtois se répartissant :
  - 51 % d'élèves venant de B.I.C. (hors LCSA)
  - 16 % d'élèves résidant hors B.I.C.

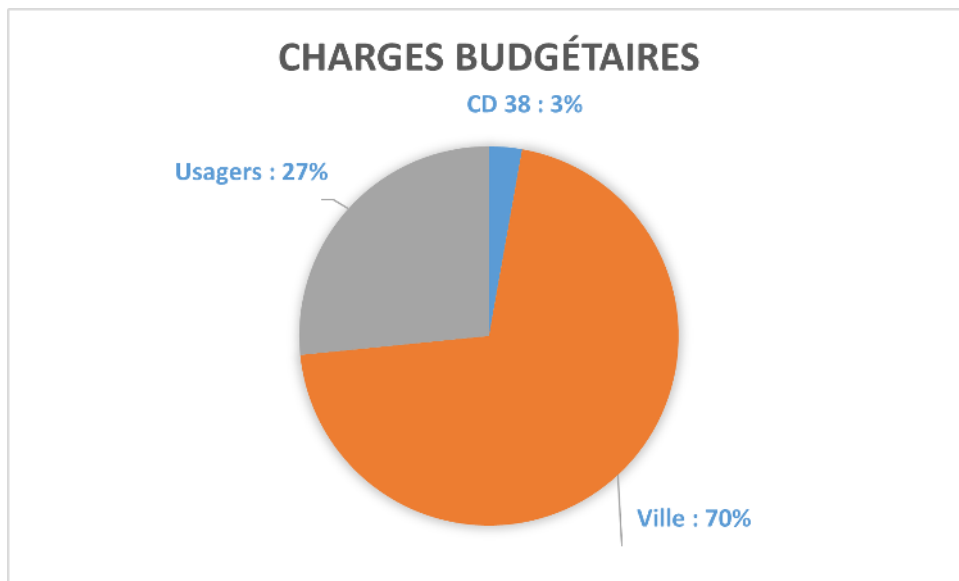


N.B. Le rapport d'évaluation à mi-parcours du Schéma Départemental de l'Enseignement artistique indique, pour les établissements isérois, une proportion de 32 % d'élèves « provenant d'une autre commune que la commune d'implantation de l'établissement ».

## **F - Répartition budgétaire**

Le budget de fonctionnement de l'École Municipale de Musique s'élève, hors bénévolat et mises à disposition, à 285 116 € dont la charge est ainsi établie (chiffres année 2023) :

- Ville de La Côte-Saint-André : 201 215 €
- Participation des usagers : 75 901 €
- Conseil départemental : 8 000 €



N.B. : Le tarif moyen perçu pour une inscription en cursus complet s'élève à 406 €, soit davantage que le tarif côtis qui s'échelonne, suivant le quotient familial, entre 170 et 361 €, le tarif des élèves extérieurs se montant à 478 €.

La participation du Conseil Départemental reste à 3% ; en outre, aucun des projets menés par l'EMM n'a permis de bénéficier du soutien du département.

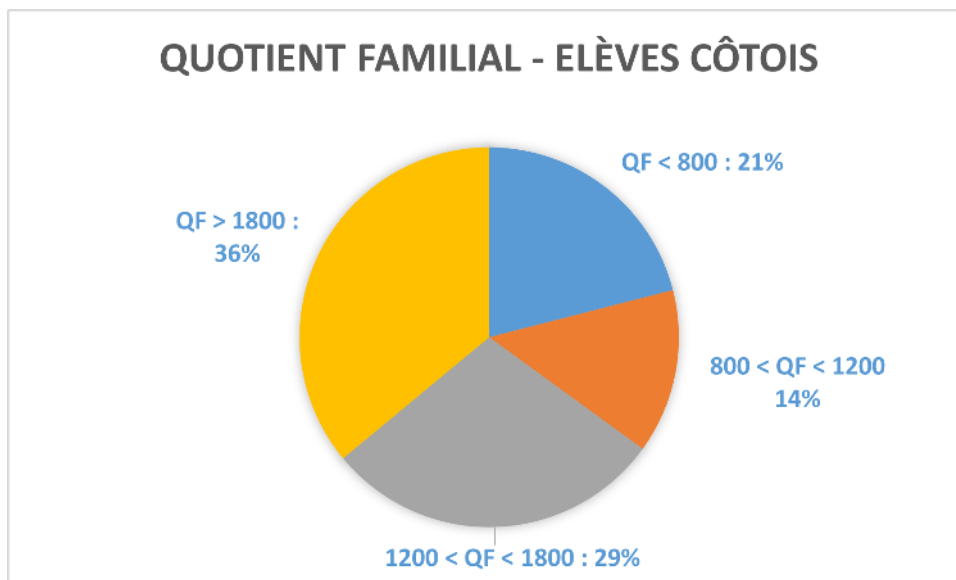
## **G - L'application du quotient familial :**

Depuis l'année scolaire 2021/2022, le quotient familial s'applique ; il bénéficie aux élèves de moins de 25 ans domiciliés à La Côte-Saint-André ; la même année, le Conseil Municipal décidait une baisse significative des tarifs pour les élèves extérieurs (- 28,12 %) ; ces mesures n'ont cependant pas concerné les élèves adultes. Le tarif extérieur s'établit désormais à 132 % du tarif cotois le plus élevé contre 185 % précédemment.

En contrepartie de cet ajustement des tarifs d'inscription, le temps d'enseignement individuel pour l'instrument a été ramené de 30 à 20 minutes pour les deux premières années du 1<sup>er</sup> cycle, et de 45 à 30 minutes pour les deux premières années du deuxième cycle. La mise en œuvre de pédagogies de groupe conseillée pour compenser cette perte de temps d'enseignement individuel se heurte trop souvent à des difficultés de mise en place : horaires incompatibles, multiples activités, etc.

La répartition des bénéficiaires cotois s'établit ainsi :

- QF < 800 : 21 %
- 800 < QF < 1200 : 14 %
- 1200 < QF < 1800 : 29 %
- QF > 1800 : 36 %



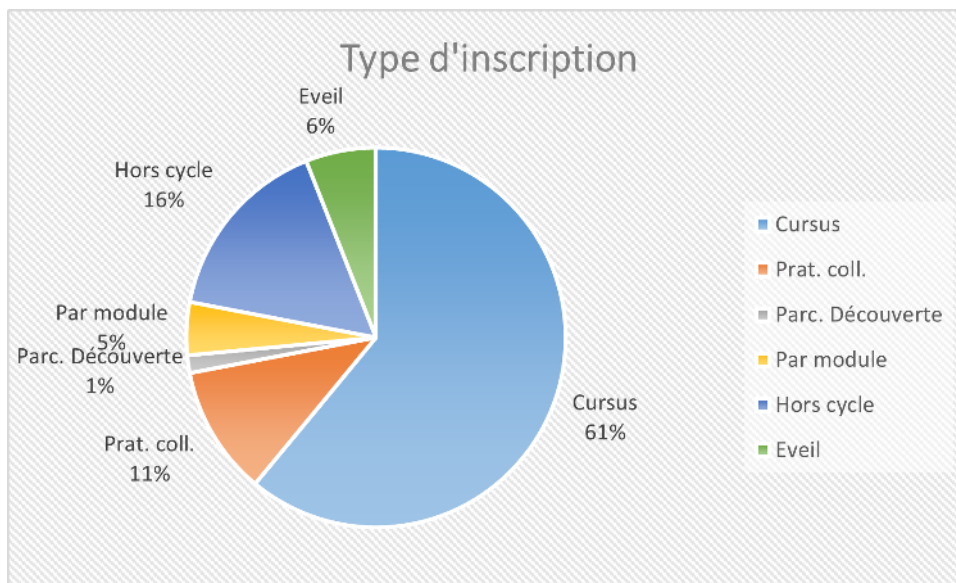
On voit ainsi que l'application de cette mesure a bénéficié à 64 % des élèves cotois, ce qui est considérable.

La tranche la plus basse selon le QF bénéficie d'une réduction de 47 % du tarif d'inscription par rapport à la tranche la plus élevée.

## H - Types d'inscription

Les élèves peuvent s'inscrire :

- pour de l'éveil musical (6%)
- pour le parcours découverte (1%)
- en cursus (de formation classique ou musiques actuelles) (61%)
- hors cycles (F1, F2, F3) (16%)
- pour un ou plusieurs modules de cours (5%)
- pour une pratique collective seulement (11%)



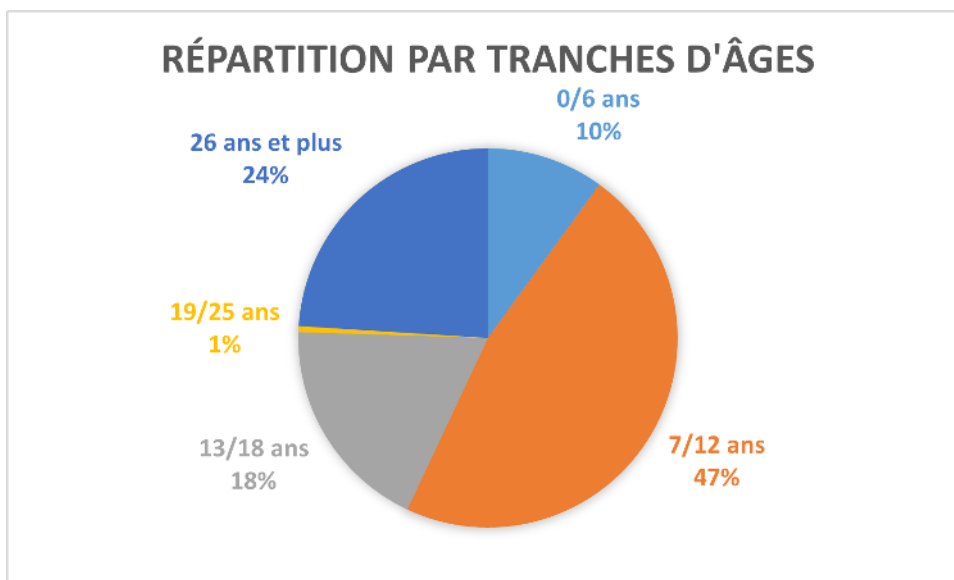
- Le cursus complet reste le type d'inscription le plus demandé, quoiqu'en recul : le chiffre était de 65,5 % lors du précédent *Projet d'établissement*. Il y a là en jeu un facteur culturel (qui, néanmoins, tend à s'estomper) : la demande d'inscription à l'école de musique reste prioritairement liée au désir premier de pratiquer tel ou tel instrument.
- Le parcours par module est destiné à des adultes déjà formés ou disposant de peu de temps ou désireux de perfectionner un aspect particulier ou d'avancer sur un projet sur une courte période.
- Le parcours découverte, qui consiste en une prise de contact avec chacun des instruments enseignés, reste peu prisé ; on constate aussi qu'il ne débouche pas forcément sur une demande d'inscription.
- Les parcours libres en ateliers de pratiques collectives, moins contraignants et moins coûteux, restent toujours à développer. Ils pourraient concerner surtout des adolescents à la recherche d'une pratique moins exigeante en investissement (un seul cours dans la semaine), plus facilement compatible avec leur parcours scolaire, et à des enfants en situation d'échec dans le milieu scolaire.

- La part du hors cursus augmente, passant de 11,5 à 16 % ; cette augmentation est à mettre en rapport avec l'augmentation du nombre d'élèves adultes.
- La part des élèves en pratique collective seulement passe de 4 à 11 % ; dans certains cas, c'est le coût moindre de l'inscription qui motive ce choix.

Parcours personnalisé : 5,5 %

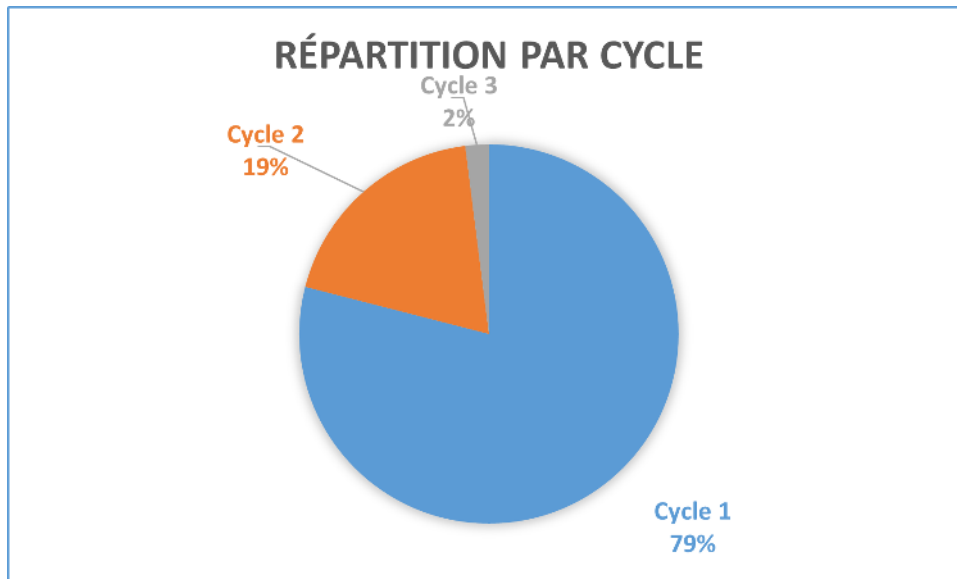
## I - Répartition par tranches d'âge :

- de 0 à 6 ans : 10 %
- de 7 à 12 ans : 47 %
- de 13 à 18 ans : 18 %
- de 19 à 25 ans : 1 %
- 26 ans et plus : 24 %



- On constate ces dernières années une augmentation de la proportion d'adultes (un quart des inscrits) malgré des tarifs élevés pour cette tranche d'âge.
- En chiffres bruts, le nombre d'élèves d'âge scolaire qui fréquentent l'École Municipale de Musique reste faible eu égard au nombre d'enfants et adolescents scolarisés sur la commune ; cependant, ceci ne saurait être très surprenant, une partie non négligeable des élèves scolarisés emprunte le service de ramassage scolaire mis en place par le département et est donc tributaire de ses horaires, alors que l'École municipale de musique fonctionne exclusivement hors temps scolaire.
- Par différentes actions (journées portes ouvertes aux scolaires), l'École Municipale de Musique touche aussi des publics non inscrits à l'école ; cependant, ces prestations restent occasionnelles : il n'y a pas d'interventions musicales en milieu scolaire, ni d'atelier pérenne ou même ponctuel de pratique musicale dans les écoles.

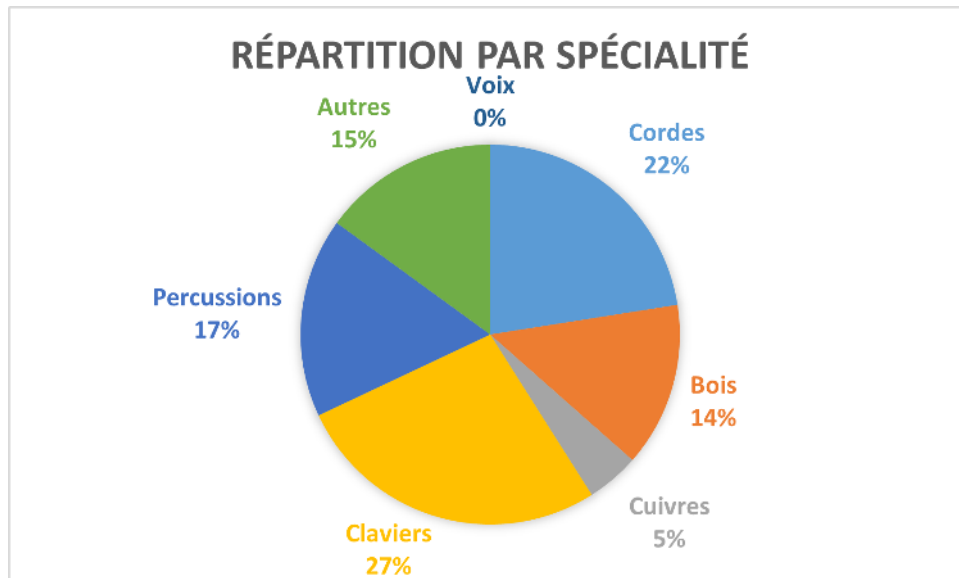
## J - Répartition par cycles



Les chiffres ci-dessus ne concernent, bien sûr, que les élèves inscrits dans le cadre du cursus diplômant. On y constate la structure pyramidale habituelle dans ce type d'établissement.

## **K - Répartition par familles instrumentales**

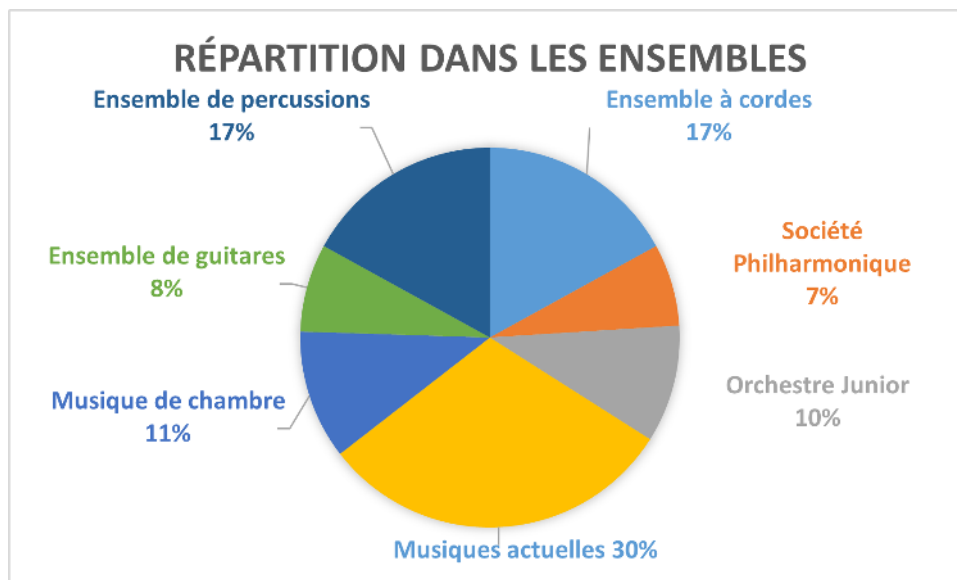
- La répartition dans les familles instrumentales se fait au profit du piano, des percussions et des cordes frottées.



- Cependant, les instruments utiles pour assurer la pérennité de la Société Philharmonique - orchestre d'harmonie fondé il y a 160 ans et lié par convention avec l'École Municipale de Musique - représentent 37 % des instruments enseignés avec, il est vrai, une sur-représentation des percussions.
- On note que l'École Municipale de Musique ne propose malheureusement rien en direction de la voix ce qui est dommageable à plus d'un titre car la voix est l'instrument le plus largement partagé et facilement accessible ; l'EMM ne dispose pas de la personne ressource au sein de l'équipe pédagogique pour :
  - aider les élèves de formation musicale en difficulté sur ce point
  - former vocalement les élèves de musiques actuelles
  - former les chanteurs des chorales locales
- Une formation musicale par le chant en horaires aménagés serait un atout considérable et une porte d'entrée dans la musique idéale pour tous les enfants issus de familles tenues à l'écart de la vie culturelle.
- On peut également noter que, si la demande d'inscription en classe de piano reste importante, les familles disposant d'un véritable instrument acoustique à la maison deviennent l'exception.

## L - Répartition dans les pratiques collectives

La répartition dans les ensembles de pratique collective s'effectue comme ci-dessous :



Il est à noter que :

- les élèves hors cursus ne sont pas astreints à une pratique d'ensemble
- il manque une ou plusieurs pratiques collectives vocales (chœur d'enfants, chœur de jeunes)
- certains élèves pratiquent dans deux types d'ensembles différents
- certains élèves n'ont pas de pratique d'ensemble régulière (pianistes notamment)
- les musiques actuelles bénéficient à la fois des inscriptions directes dans cette discipline et des élèves du cursus « classique » choisissant d'effectuer leur ou une de leurs pratiques collectives dans ce domaine. En revanche, la démarche inverse (élève inscrit en musiques actuelles développant une pratique collective dans un autre domaine) ne se rencontre jamais.

## **M - L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2024, elle se compose de :

- 1 P.E.A. titulaire à temps plein, chargé de la direction  
(16 heures hebdomadaires dont 11 à 12 heures de cours)
- 5 A.S.E.A. titulaires à temps non complet  
effectuant de 2h50 à 10h30 hebdomadaires,  
soit 1,9 équivalent temps-plein de 20h.
- 1 A.S.E.A. en CDI (15h00 hebdomadaires)
- 6 A.S.E.A. en CDD effectuant de 2h00 à 12h10 hebdomadaires,  
soit 1,6 équivalent temps plein de 20h.

Depuis le dernier projet d'établissement, on constate la disparition de la classe de hautbois ; on remarque surtout que la proportion d'enseignants en CDD a augmenté alors que le nombre de professeurs titulaires a diminué.

Ainsi, la comparaison avec l'existant au moment de la rédaction du précédent Projet d'établissement 2016/2021 donne :

- 13 agents (enseignants) contre 15 en 2015
- 5,25 équivalents temps complets contre 6,25 en 2015.

Les principales missions de l'équipe pédagogique restent inchangées :

- Enseignement et développement de pratiques artistiques
- Encadrement de pratiques en amateur
- Concertation et réflexion pédagogiques
- Animation du territoire : éducation artistique et culturelle (concerts, projets, actions de sensibilisation)

Les réelles difficultés de recrutement de professeurs n'ont pas rendu possible ces dernières années la diversification des pratiques pédagogiques et de l'offre en pratiques collectives attendues par le précédent Projet d'Établissement.

**N.B. :** Le rapport d'évaluation à mi-parcours du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique indique, pour les établissements isérois, une proportion de 78 % de postes de titulaires ou CDI. Il indique également que le volume horaire moyen par poste enseignant se situe à 8,6 heures hebdomadaires.

## **N - LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Il se compose de :

- 1 secrétaire effectuant 12 heures hebdomadaires.
- 1 agent d'entretien à temps partiel (9h00 hebdomadaires)
- assistance des services de la ville (déplacement d'instruments, interventions sur le bâti, etc.)

Principales missions des agents administratifs :

- Gestion courante (secrétariat, accueil, inscriptions, organisation pratique...)
- Administration (gestion des actes administratifs, tenue des registres...)
- Finances (relations avec le service comptable de la ville)

Comme dans tous les établissements d'enseignement spécialisé de la musique, la direction et l'administration sont en relation constante avec les services communaux (service, ressources humaines, communication ...) participant au fonctionnement de l'établissement.

Secrétariat :

- pour des raisons de sécurité, il serait souhaitable que la secrétaire soit toujours présente lorsque des cours sont dispensés à de jeunes enfants.
- la gestion se fait toujours de façon artisanale et au moyen d'un tableur Excell, outil jamais conçu pour être une base de données efficace, avec de multiples conséquences : risque accru d'erreurs, perte de temps, complexité pour l'extraction de données fiables, etc.

Moyens de paiement :

- l'absence de régie municipale et la disparition du centre des impôts à La Côte-Saint-André compliquent la vie des usagers. Il semblerait préférable de revenir à une régie municipale.
- par contre, l'acceptation des chèques vacances et de la carte Tattoo, effectifs depuis quelques années, constituent un atout.

## **O - LES ACTIONS DE DIFFUSION**

Les prestations publiques font partie intégrante du parcours des élèves, et chacun doit pouvoir se produire au moins une fois dans l'année scolaire. Ceci est à la fois primordial sur le plan pédagogique et important pour la collectivité, car les élèves deviennent ainsi acteurs de la vie culturelle locale : en participant à des événements divers, l'école de musique ne limite pas son action à ses seuls usagers (les élèves) mais rayonne sur une part beaucoup plus importante de la population.

En lien avec *Musiciens en Bièvre-Liers*, les élèves de l'École Municipale de Musique se produisent en public lors de spectacles, concerts ou événements ; on compte chaque année une moyenne de 17 productions publiques, le nombre de spectateurs touchés se situant entre 850 et 1200.

Ces auditions et concerts se répartissent généralement ainsi :

- Auditions interclasses (Salle Walter, 10/an) : 300 personnes
- Auditions Musiques Actuelles (4/an) : 200 personnes
- Grand Concert annuel (salle des fêtes) : 400 personnes
- Fête de la musique (concerts publics) : 150 personnes

Il faut rajouter à ces rendez-vous réguliers quelques animations telles que :

- prestations auprès de publics empêchés (centre social, maisons de retraite)
- présentations en écoles primaires ou portes ouverts
- quelques prestations d'élèves en dehors de La Côte-Saint-André
- Forum des associations en septembre.

## **P - LA PARTICIPATION DE MUSICIENS EN BIÈVRE-LIERS**

*Musiciens en Bièvre-Liers* est l'association de parents d'élèves et usagers de l'École Municipale de Musique.

Elle soutient activement les actions pédagogiques de l'établissement et participe à leur bonne réalisation ; elle apporte confort et souplesse dans la gestion des événements et contribue à la motivation de tous par :

- l'organisation de concerts
- l'organisation de master-classes
- l'organisation des sorties au concert
- la mise en place points de convivialité

Elle établit un contact avec les parents pour recueillir leurs avis et susciter leur adhésion active à la vie de l'école.

Elle constitue un point d'articulation entre les usagers et l'équipe pédagogique.

Son rôle pourrait s'étendre à la gestion d'un parc instrumentale de prêt et/ou de location pour les élèves débutants.

## **Q - LES VALEURS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE**

A travers ce projet d'établissement, les actions qu'elle entreprend et son investissement constant semaine après semaine, l'équipe pédagogique souhaite transmettre certaines des valeurs qui fondent sa raison d'être.

La pratique musicale est en effet un lieu :

- **de réalisation personnelle** par la poursuite d'un objectif à plus ou moins long terme au service duquel doivent tendre beaucoup des forces vives de l'individu : sens des réalités, persévérance, goût de l'effort, régularité, mise au point d'une méthode et son application, choix de priorités...
- **de réalisation collective**, impliquant la responsabilisation personnelle, dans la mise en œuvre de projets en commun en vue de participer et enrichir la vie de la cité ;
- **de croisement de populations** de provenances géographiques, culturelles, sociologiques très diverses ;
- **d'ouverture sur des cultures** et des époques plus ou moins lointaines, par la découverte, l'écoute et la pratique de styles divers ;
- **d'inscription personnelle dans l'histoire**, en tant qu'individu et au sein de la société ;
- **d'apprentissage de l'écoute**, de l'interdépendance, de la liberté dans un cadre fixé, de la spécificité et de la complémentarité des rôles ;
- **d'exercice des facultés** de concentration et de mémoire ;
- **d'apprentissage de la vie** par la recherche de concordance entre but poursuivi et moyens mis en œuvre ;
- **d'apprentissage de la prestation en public** et de la gestion du stress et des émotions ;
- **de transmission** d'un savoir, d'un savoir-faire, d'une culture, d'un patrimoine, dans un esprit d'ouverture sur d'autres pratiques, d'autres cultures.

Ainsi, aujourd'hui, demain comme hier, la formation artistique, et notamment musicale, se doit de prendre une part importante dans l'éducation des enfants, participant à la formation de leur personnalité et les préparant à tenir leur place dans la société.

Elle rappelle aussi, dans un monde matérialiste, cette autre dimension de l'être humain dont la pratique artistique est la plus évidente manifestation.

## **R - MISSIONS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

L'enseignement à l'École municipale de musique de La Côte-Saint-André suit les Schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, ainsi que le schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle du département de l'Isère.

Les missions de l'établissement sont les suivantes :

- **Favoriser l'accès du plus grand nombre** à une pratique artistique par l'ouverture et le rééquilibrage de l'offre en musique, danse, art dramatique, arts de la rue, arts plastiques et arts visuels.
- **Démocratiser l'accès** aux établissements d'enseignement artistique en s'adaptant aux publics, aux nouvelles pratiques et aux enjeux contemporains.
- **Permettre le développement d'actions pertinentes** en faveur de la pratique des amateurs et de la diffusion artistique en lien étroit avec le secteur des musiques actuelles, des scènes nationales et conventionnées.
- **Contribuer à la mise en œuvre d'une politique d'éducation,** d'enseignement et de pratique artistique qui fédère les structures, qu'elles soient issues de l'enseignement spécialisé, de l'éducation populaire, de la pratique amateur, de la création ou de la diffusion artistique par l'incitation aux regroupements et aux mutualisations.
- **Prendre en compte les spécificités des territoires ruraux** et adapter l'aide apportée par le Département.
- **Participer** à la mise en synergie des politiques éducatives et des politiques culturelles en privilégiant les dispositifs en direction des préadolescents et adolescents, en aidant les lieux de formation à prendre en compte les nouveaux moyens d'expression artistique et notamment ceux issus du numérique, principalement le son et l'image.

Dans ce cadre, les pratiques artistiques émergentes des jeunes auront toute leur importance.

Ainsi, les missions de l'établissement sont multiples :

- Enseignement musical de l'éveil à la fin du second cycle
- Accompagnement des pratiques en amateur
- Participation à l'élaboration d'une offre culturelle sur le territoire
- Sensibilisation aux pratiques artistiques, en lien notamment avec le milieu scolaire, périscolaire et les autres acteurs du territoire
- Actions de diffusion, participation à la vie locale

Le présent document a pour but de cerner les besoins du territoire, le potentiel de l'établissement, et de définir les actions nécessaires pour lui permettre de remplir au mieux ses missions.

## **V. LES AXES FORTS EN ÉDUCATION ARTISTIQUE**

### **A) Chœur d'enfants, chant d'ados, formation de la voix**

Permettre à des enfants ou ados de s'inscrire à une pratique musicale de groupe ne nécessitant pas forcément dans un premier temps l'acquisition de connaissances théoriques.

Comme on l'a vu plus haut, les demandes sont nombreuses également pour la formation vocale des chanteurs en musiques actuelles ou en cours de formation musicale.

Cette action nécessiterait le recrutement d'un professeur susceptible de susciter l'adhésion enthousiaste à une pratique vocale. Il pourrait également être personne ressource auprès des écoles primaires pour contribuer à la mise en place de projets faisant appel à l'art choral.

### **B) Parcours découverte : initiation sur des instruments**

Chaque élève inscrit en initiation ou au parcours découverte est amené à découvrir chaque instrument enseigné à l'E.M.M. (une séance d'essai de 30 minutes pour chaque instrument, l'invitation à participer à une ou plusieurs audition interclasse ou à un concert de professeurs).

### **C) Présentations d'instruments en milieu scolaire**

Le but étant d'intéresser les enfants à la pratique musicale par des présentations d'instruments en milieu scolaire, celles-ci seront de préférence proposées en début du mois de septembre, en raison de la disponibilité en cette période des instruments d'initiation ; elles pourront néanmoins être également envisagées avant les vacances d'été.

Il sera nécessaire de faire réviser les instruments existants et de faire l'acquisition de quelques autres afin de disposer du minimum nécessaire pour pouvoir proposer aux enfants des écoles des essais dans de bonnes conditions.

### **D) Interventions musicales en milieu scolaire**

Le schéma départemental des enseignements artistiques stipule que les Établissements d'Enseignement Artistique publics de moins de 200 élèves doivent développer à minima des interventions en milieu scolaire.

### **E) Interventions musiques actuelles en collège**

Afin de faire connaître l'E.M.M. et les possibilités qu'elle offre, il serait bon de reprendre le contact avec la direction de l'établissement (rencontres de travail) afin de valoriser le travail effectué en direction des Musiques actuelles

## **VI. LES AXES FORTS EN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

### **I - Coursus classique :**

#### **A) Développement des formats pédagogiques pré-ados, ados, adultes**

Mieux accueillir ces publics spécifiques par des formats pédagogiques plus adaptés :

- parcours à dominante collectives
- parcours personnalisé
- parcours en individuel

Étudier les passerelles entre ces parcours et le parcours de formation.

#### **B) Cycles modulaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles**

Mise en place d'U.V. musiques actuelles, MAO, culture musicale, musique de chambre à la libre disposition de l'élève qui peuvent venir se substituer à une autre discipline selon le projet personnel de l'élève ;

Essentiellement, redéploiement d'heures.

#### **C) Évaluation**

Revenir à un système d'auditions devant jury extérieur, avec une plus grande fréquence de ces rendez-vous. Celles-ci peuvent prendre la forme de Master class ou de Concert/spectacle.

#### **D) Transversalité FM/Instrument/Orchestre**

Veiller encore à augmenter la transversalité entre les disciplines au bénéfice de l'élève.

#### **E) Pédagogie de groupe**

Poursuivre le développement, chaque fois que possible, de la pédagogie de groupe dans l'apprentissage instrumental.

#### **F) "Jouer avec"**

Poursuivre l'effort de *désenclavement* des classes, notamment d'instruments polyphoniques (piano, guitare, orgue...) par le développement de cours collectifs interdisciplinaires autour de projets et de répertoires (musique de chambre, accompagnement, etc.)

## **G) Auditions hors les murs**

Développer cette action déjà bien ancrée à La Côte-Saint-André en recherchant des occasions de concert d'élèves sur d'autres communes de B.I.C. : l'École Municipale de Musique, ambassadeur de la Ville.

Organiser le transport des instruments avec les services techniques.

Mettre en place le co-voiturage.

Prévoir frais de déplacement des professeurs.

## **H) Politique de projet annuel**

Chaque année, l'EMM propose un grand projet fédérateur autour d'une esthétique, d'une époque, d'une thématique, débouchant sur un spectacle ou une animation en ville. Ces projets gagneront à être multidisciplinaires, associant par exemple la danse, les arts plastiques, le théâtre, etc.

Certains projets devront faire l'objet du recours à un/des intervenants extérieurs (pour la formation des élèves et/ou de l'équipe pédagogique). Chaque année, un budget prévisionnel sera proposé pour validation.

Les projets suivants ont été d'ores et déjà proposés :

- ciné-concert (musique et image)
- violons dansants (musique et mouvement)
- un tour du monde (musiques d'ailleurs)
- fanfares de rues et musiques festives
- chants d'en(Fr)ance (chansons populaires)
- imagin'air (musiques improvisées)

## **I) Regroupements d'horaires**

Poursuivre les efforts d'agencement du temps de présence des élèves afin de limiter autant que faire se peut le nombre de déplacements vers l'École de Musique par le rapprochement des horaires des différents cours et pratiques collectives.

## **J) Publics empêchés présents en milieu scolaire**

Mettre en place des interventions en milieu scolaire sur les écoles élémentaires de la ville. Cet aspect, qui correspond d'ailleurs aux préconisations du *Schéma départemental des enseignements artistiques*, est une réponse adaptée afin de toucher ces publics *empêchés*, d'une part, et, d'autre part, le moyen de faire vivre le plaisir partagé de la musique à tous les enfants.

## **K) Gratification des élèves réussissant leur entrée en deuxième cycle**

Lors du réajustement des tarifs, en 2021, il a été décidé de réduire le temps d'enseignement en cours individuel d'instrument de 30 à 20 minutes pour les deux premières années du 1<sup>er</sup> cycle et de 45 à 30 minutes pour les deux

premières années du 2<sup>ème</sup> cycle. Il serait souhaitable de revenir sur cette décision pour les élèves entrant en 2<sup>ème</sup> cycle.

### **L) Valorisation des instruments à vent**

Afin de remédier à la désaffection pour les classes d'instruments à vent, il serait bon de proposer des ateliers de pratique musicale aux élèves volontaires de l'École primaire afin que ceux-ci fassent l'expérience d'une activité musicale à travers ces instruments et puissent se motiver pour leur pratique.

De même, en lien avec l'association *Musiciens en Bièvre-Liers*, il serait opportun de créer des événements publics autour de ces instruments. On peut pour cela faire appel à d'anciens élèves qui pourraient assurer la promotion de leur instrument au travers d'animation et d'un concert.

### **M) Reconstitution d'un parc d'instruments de location**

Afin de répondre mieux aux attentes des familles, il est nécessaire d'œuvrer à la reconstitution d'un parc instrumental suffisamment étoffé et diversifié en vue de sa mise à disposition gracieuse ou payante pour les élèves débutants.

Sa gestion pourrait ensuite être confiée, pour plus de souplesse, à l'association de parents et usagers *Musiciens en Bièvre-Liers*.

## II - Cursus Musiques actuelles :

Les actions A à C s'adressent aux élèves du 1<sup>er</sup> cycle et parcours individualisé

### **A) Atelier instrumental**

L'élève s'essaie, pendant sa 1<sup>ère</sup> année, à différents instruments - y compris MAO - qu'il pratiquera dans le cadre d'un ensemble de création musicale.

Abord de notions musicales, codage, co construction. (Budget constant)

Enseignants concernés : musiques actuelles et enseignants volontaires.

### **B) Pratique collective**

Proposition de répertoire préalablement choisi par l'élève ou l'enseignant ; réappropriation selon niveau.

Enseignants concernés : musiques actuelles et enseignants volontaires.

### **C) Musique assistée par ordinateur (MAO)**

Utilisation de logiciels, d'instruments permettant la création et l'arrangement sonore dans un but de production live au sein d'un ensemble.

Enseignants concernés : musiques actuelles et enseignants volontaires.

Les actions suivantes s'adressent aux élèves du 2<sup>ème</sup> cycle et parcours individualisé

### **D) Développement du projet personnel de l'élève**

L'élève est évalué sur son projet personnel pendant le temps de cours et à l'occasion d'un concert extérieur à l'école.

### **E) Mise en place de modules d'accompagnement de groupes**

Les groupes déjà constitués en musiques actuelles, extérieurs ou formés au sein de l'E.M.M., peuvent être demandeurs d'accompagnement ponctuel pour les aider à finaliser leurs objectifs et/ou travailler des points spécifiques de leur projet ; à cet effet, pour répondre au plus près de la demande, il devrait être envisagé la possibilité pour ces groupes de ne s'inscrire que pour une série de séances de coaching par le professeur responsable des musiques actuelles. Les groupes pourraient ainsi acheter un ou plusieurs modules sur une année (modules de cinq séances par exemple).

Suivant la demande, redéploiement ou heures complémentaires.

## **F) restitutions publiques / scènes ouvertes / auditions / concerts**

Tout au long du cycle, l'élève est évalué lors de restitutions publiques / auditions / concerts / scènes ouvertes (rencontres avec les musiciens du territoire).  
Ces rencontres se situent chaque trimestre, les veilles des vacances.  
Enseignants concernés : musiques actuelles et enseignants volontaires.

Les actions qui suivent concernent essentiellement les élèves de cycle 2.

Elles nécessitent l'intervention de formateurs extérieurs ; elles pourraient relever d'un partenariat à mettre en place, par exemple avec l'association « *La Fabrique* » à Saint-Jean-de-Bourney ou avec un autre partenaire, suivant offre et conditions. Leur contenu constitue le bagage normal d'un élève parvenant en fin de cycle 2. Elles peuvent être organisées sous forme de stages.

## **G) Formation enregistrement**

Dans le cadre du cursus, les élèves doivent se confronter à l'enregistrement en studio d'un ou plusieurs morceaux de leur répertoire ; les élèves auront au préalable écrit précisément leur projet à communiquer au technicien et éventuellement pré-maquetté le ou les titres à enregistrer. Les savoir-faire sollicités portent notamment sur l'installation du matériel, la prise de son, mixage, mastering, effets, compression, égalisation, mise en conformité aux différents formats de diffusion : CD, streaming, téléchargement.

## **H) Formation son & scène**

Dans le cadre de son projet, l'élève se forme à la scène et à son environnement :

- connaître les éléments qui constituent l'environnement scénique.
- connaître les bases/rudiments de la chaîne du son.
- savoir communiquer avec les techniciens professionnels.
- savoir établir la fiche technique de son groupe (plan de scène, son, lumière).

## **I) Formation scène / mise en espace**

Mettre en valeur son projet artistique :

- notions de mise en scène,
- occuper la scène,
- rapports corps/espace/scène,
- savoir communiquer avec le public.

## VII. LES AXES PROJET EN PRODUCTION ARTISTIQUE

### **A) Auditions d'élèves régulières**

6 à 8 auditions d'élèves régulières par an au sein de l'école de musique.  
Auditions interclasses, auditions de classe ou par département (cordes, bois, claviers...) ou thématiques. On veillera à développer des formats innovants pour ces auditions, y associant d'autres arts, par exemple, ou en se basant sur une thématique commune.

#### Moyens mis en œuvres :

- ressources actuelles de l'école, salle Walter
- en amont, publications dans la presse, l'agenda, les bulletins municipaux, sur le site internet de la ville
- panneau publicitaire lumineux municipal

Tous enseignants concernés.

### **B) Auditions d'élèves hors école de musique**

- 2 ou 3 dans l'année
- trouver des partenariats (Centre Social, par exemple) et des lieux pouvant accueillir ces prestations (médiathèque, salle des Tisserands, amphithéâtre Ninon Vallin du Lycée agricole, Musée Berlioz, Fondation d'Auteuil, églises...)
- collaboration des services techniques pour le transport éventuel des instruments et autres matériels (chaises, podium, ...)
- information par affichage, publicité, publications, internet, articles de presse
- calendrier à établir en septembre selon les propositions de l'intercommunalité

Tous enseignants concernés.

### **C) Concerts de l'école**

Pour tous, 1 ou 2 fois par an

- aide des services techniques selon les lieux et les projets (transport d'instruments, aménagements)
- informations, publicités, publications, internet

Tous enseignants concernés.

### **D) Collaboration avec des associations ou d'autres disciplines artistiques**

S'ouvrir à la danse, au théâtre, au conte, aux arts plastiques, à travers des projets ;

- échanges d'informations sur les calendriers des autres disciplines ;
- informer les associations du fait qu'elles peuvent solliciter les élèves de l'école de musique pour ces collaborations ;
- établir des contacts avec les associations existantes sur le territoire ;

- communication, informations, publicités, publications, internet ;
- si possible, à établir en début d'année scolaire selon la demande ou dès la connaissance d'un projet soumis à validation.

Tous enseignants concernés.

### **E) Projet annuel d'école**

Renforcer la cohésion de l'École et la convergence des énergies autour d'une thématique commune annuelle, permettant, dans la mesure du possible d'associer parents, familles et tout public extérieur, et se concrétisant par une restitution finale sous forme de concert, spectacle, animation, bal, etc.

Accompagner ce projet des formations nécessaires du corps professoral et du concours de musiciens extérieurs intervenant auprès des élèves.

Concours nécessaire des moyens communaux et de *Musiciens en Bièvre-Liers*.

Enseignants volontaires ou porteurs de projet.

### **F) Concerts des professeurs et concerts éducatifs**

Les professeurs de l'École Municipale de Musique sont aussi des artistes musiciens ; les concerts sont une occasion de valoriser leur savoir-faire auprès des élèves et d'un public élargi. Actuellement, l'absence de piano utilisable limite le développement de ce type d'initiatives.

- aide des services techniques (piano, sonorisation...).
- frais de SACEM.
- pour ordre d'idée, pour un ensemble de musiciens, 60 € nets par concert et par personne et 50 € nets par service de répétition ; sinon 150 € nets par personne.
- programmation 6 mois à l'avance.
- inscription dans le programme culturel de la commune.

Enseignants volontaires.

Implication de *Musiciens en Bièvre-Liers* pour l'organisation et la mise en place des concerts de professeurs tout public, à La Côte-Saint-André ou en d'autres lieux de la communauté de communes.

### **G) Projets hors territoire**

Ces projets permettent aux élèves de l'EMM de se confronter à des élèves d'autres établissements dans le cadre de projets fédérateurs. Ces projets ponctuels avec des établissements d'enseignement spécialisé de la musique hors B.I.C. permettent aussi de rompre l'isolement actuel de l'EMM.

Frais de déplacements des professeurs à budgéter.

Covoiturage des élèves avec le concours des parents et/ou utilisation de moyens communaux (minibus du CCAS).

Implication de *Musiciens en Bièvre-Liers*.

Enseignants porteurs de projet.

## **H) Formation de base de techniciens son et spectacle**

Afin de permettre la réalisation des soirées musiques actuelles ou de toute autre manifestation nécessitant amplification et/ou éclairage, il serait bien de pouvoir former une petite équipe de parents et élèves volontaires, susceptible d'apporter ensuite leur concours au démontage, au transport, à la mise en place et à l'utilisation des éléments nécessaires : table de mixage, câbles, micros, enceintes, retours, etc. Ce savoir-faire de base pourrait ensuite se transmettre entre parents au fil du temps.

Financer 2 ou 3 journées de formation par un intervenant extérieur.

## **I) La semaine amplifiée**

Une fois par an, le département de musiques actuelles banalise ses cours pour proposer des contenus différents durant une semaine. Les semaines amplifiées sont l'occasion de travailler autour d'une thématique commune, d'une époque, d'un groupe, mais aussi de proposer des ateliers à destination d'autres publics (autres élèves de l'école, public extérieur à l'école...).

## **J) Les Après midi de rencontres**

Trois fois par an, veille de vacances scolaires (décembre/Février/ Avril) les élèves du département présentent leur travail sous forme d'un concert dans les murs de l'école de musique. Ils peuvent être accompagné l'après midi d'un artiste ou groupe pré-professionnel avec lequel les élèves travaillent un titre du répertoire de l'invité qui sera joué le soir.

## **K) La boum des ados**

Une fois par an, les élèves de premier cycle du département de musiques actuelles présentent leur travail sous forme de concert/goûter. Cet événement peut être co-organisé avec le Centre Social *Les Sources*.

## **L) Parc Live festival ou dans le cadre de la saison de *La Fabrique***

Le département de musique actuelle présente un ensemble d'élèves ou un élève en solo, formé tout au long de l'année dans l'optique de jouer sur un « grand événement professionnel ».

A cette occasion, le département musique actuelle de l'école de musique municipale permet également à d'autres jeunes talents locaux, à partir d'une audition, de bénéficier des moyens techniques et humains de l'EMM en terme de répétitions, d'enregistrement et de coaching individualisé/personnalisé.

Le département musique actuelle de l'EMM joue ainsi son rôle de centre de formation aux musiques actuelles du territoire.

## **VIII. Formations nécessitées par le présent projet**

La mise en œuvre du présent Projet d'établissement nécessitera, pour l'équipe pédagogique, des temps de formation spécifiques afin de mieux répondre aux enjeux qui y sont exprimés.

Sans être exhaustive, la liste ci-dessous propose quelques pistes dont plusieurs figuraient déjà dans le précédent projet :

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| - premiers secours                 | - violons dansants               |
| - handicap et musique              | - méthode O passo                |
| - oralité et apprentissage musical | - communication non violente     |
| - percussions corporelles          | - gestes et postures du musicien |
| - improviser avec les élèves       |                                  |

Il convient de mentionner également la formation « techniques du son et du spectacle » à destination de parents d'élèves volontaires.

## **IX. Évaluation des actions du présent projet**

Le présent projet, pour tendre toujours plus vers son but - proposer aux habitants du territoire un établissement d'enseignement spécialisé de la musique qui réponde à leurs attentes et à la volonté politique des élus - devra être régulièrement évalué.

Ainsi, les actions listées devront faire l'objet d'une évaluation en cours de route et une fois arrivées à leur terme.

Cette évaluation consistera en un regard croisé sur :

- les buts initiaux de l'action
- les moyens mis en œuvre et leur pertinence
- les ajustements nécessaires
- le bilan en termes de réussite et d'échec

Elle sera posée par le croisement des bilans respectifs :

- de l'équipe pédagogique
- des élus de la ville
- des publics participants

On veillera également chaque année à établir un bilan du nombre d'actions réalisées pour vérifier, année après année, comment les perspectives développées dans le présent projet trouvent leur réalisation effective.

# **ANNEXES**

# Ville de La Côte-Saint-André

## École Municipale de Musique

### Règlement des études

**Le présent règlement des études définit le contenu et l'organisation de l'enseignement à l'École Municipale de Musique de La Côte-Saint-André.**

Il s'appuie largement sur les textes de référence du Ministère de la Culture :

- Le schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse (1997).
- La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001).
- Le schéma d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique (avril 2008).
- Le schéma national d'orientation pédagogique... (septembre 2023).

Il peut être réactualisé, adapté ou complété chaque année en fonction des observations faites sur le terrain par l'équipe pédagogique. Les aménagements et modifications ne peuvent s'appliquer pour l'année en cours, sauf cas d'urgence.

Il est validé par le Conseil Municipal.

Le règlement des études doit être connu de chaque élève, de ses parents ou représentant légaux, et du personnel de l'Établissement. Il est disponible auprès du secrétariat et affiché à l'École de Musique. Toute inscription ou réinscription entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'École Municipale de Musique de La Côte-Saint-André propose plusieurs entrées possibles pour un apprentissage et une pratique de la musique :

- le parcours découverte ;
- le parcours culture ;
- le parcours de formation se déclinant sous deux formes différentes :
  - le cursus « classique » ;
  - le cursus « musiques actuelles amplifiées » ;
- le parcours à dominante collective ;
- le parcours personnalisé ;
- le parcours adapté ;
- le parcours cours individuel.

Des passerelles existent entre ces différents parcours, permettant de passer de l'un à l'autre.

#### **Le parcours découverte**

Le parcours découverte se décline en deux axes principaux :

- les activités de découverte proposées aux plus jeunes enfants :
  - les classes d'éveil musical (enfants de 4 et 5 ans) ; les enfants bénéficient d'une séance hebdomadaire de 45 minutes.
  - les classes d'initiation (enfants de 6 ans) ; les enfants bénéficient d'une séance hebdomadaire de 45 minutes, de présentations d'instruments et d'un parcours de découverte instrumentale qui leur permet de découvrir par la pratique tous les instruments enseignés à l'École.
- parcours de découverte instrumentale (au-delà de 6 ans) ; ce parcours, dont bénéficient également les enfants d'initiation, est ouvert aux enfants plus âgés désireux de connaître davantage chaque instrument avant, éventuellement, de se décider à intégrer l'une des classes instrumentales de l'École ; cette découverte prend la forme d'un parcours qui verra chaque enfant suivre une séance de chacun des instruments enseignés à l'École, sous la conduite du professeur spécialiste de cet instrument. En outre, chaque enfant est chaleureusement invité à participer comme auditeur aux auditions interclasses.

## **Le parcours culture**

Le parcours culture comprend les disciplines "théoriques" ouvertes à tous :

- culture musicale ;
- musique assistée par ordinateur (MAO) ;
- formation musicale ;
- amplification sonore ;

Dans tous les cas, il ne peut s'agir que de cours collectifs ; aussi, un nombre minimum d'inscrits est nécessaire pour l'ouverture d'un cours.

## **Le parcours de formation**

Le parcours de formation se divise en trois cycles (1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>ème</sup> cycle, 3<sup>ème</sup> cycle) ; chaque cycle a une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Les élèves inscrits dans ce parcours de formation s'engagent à suivre assidûment les trois disciplines qui en constituent l'ossature :

- les cours de formation musicale correspondant à leur niveau ;
- les cours d'instrument ;
- les séances de la ou des pratique(s) collective(s) choisie(s).

A défaut d'assiduité dans l'une ou l'autre de ces disciplines, l'élève sera amené à rencontrer l'équipe pédagogique.

Le temps d'enseignement hebdomadaire consacré à l'instrument varie de 20 minutes à une heure en groupe pour le premier cycle et de 30 minutes à 1h30 en groupe pour le deuxième cycle.

Les élèves qui en font la demande peuvent bénéficier, une année seulement au cours d'un cycle, d'un congé dans la pratique collective ou la formation musicale. Dans ce cas, la durée du cours instrumental hebdomadaire est réduite (20 minutes pour le 1<sup>er</sup> cycle, 30 minutes pour les cycles 2 et 3).

Les élèves inscrits dans le cadre du parcours de formation sont tenus de participer aux auditions publiques pour lesquelles ils sont sollicités, soit en soliste ou accompagnés au piano, soit au sein du groupe de pratique collective qu'ils fréquentent.

Dans le cadre du parcours de formation, le nombre de pratiques collectives auxquelles peut participer un élève n'est pas limité.

### Validation de fin de cycle :

En cours de cycle, il apparaît souhaitable que les élèves des disciplines instrumentales puissent faire l'objet, le plus régulièrement possible, d'une évaluation dispensée par un spécialiste de la discipline extérieur à l'établissement. Cette évaluation se déroule toujours en public, sous une forme qui n'est pas figée (spectacle, concert, audition de classe...).

En fin de cycle, chaque élève est censé démontrer que les acquisitions spécifiques au cycle qu'il vient d'accomplir sont bien intégrées et exploitables. Ces acquisitions font l'objet d'une fiche d'objectifs du cycle, propre à chaque UV et à chaque instrument, et sont portées à la connaissance de chaque élève. A cet égard, contrairement à l'évaluation intra-cycle qui revêt un caractère formatif, l'évaluation de fin de cycle revêt un caractère essentiellement normatif.

D'après les textes officiels, un élève qui présente la fin de cycle ne peut le faire que lorsqu'il est en mesure de se présenter simultanément dans les trois disciplines ou UV :

- UV d'instrument ;
- UV pratique collective (orchestre, ensemble, musique de chambre...) ;
- UV de formation musicale ;

le cycle d'enseignement ne s'achevant que lorsque les trois UV spécifiques qui le composent sont validées.

Ainsi, il n'est normalement pas possible d'intégrer le deuxième cycle en classe instrumentale si les autres UV n'ont pu être validées conjointement. Cependant, en accord avec l'équipe pédagogique, des exceptions, validées par la direction, peuvent se présenter, l'application *stricto sensu* des textes officiels présentant de nombreuses difficultés d'application.

La validation de la fin du cycle 1 autorise la poursuite du parcours dans le cycle 2, ou la sortie du parcours de formation pour un autre parcours. La validation de la fin de cycle 2 autorise la poursuite d'une activité musicale au sein de l'École (parcours personnalisé, "cycle 3", ...).

- Pour chaque cycle, la validation est prononcée à partir de l'examen des trois éléments suivants :
- contrôle continu réalisé par les professeurs et éclairé par l'examen du dossier de suivi pédagogique pour 50 % de l'évaluation.
  - épreuves spécifiques de fin de cycle (cf. Infra) pour 50 % de l'évaluation.

Le dossier de suivi de l'élève :

Le dossier de suivi de l'élève est alimenté par l'équipe pédagogique. Il est conservé au secrétariat de l'École et est consultable à tout moment par l'élève et ses professeurs. Y sont consignés, tout au long du parcours de l'élève :

- les fiches de notes adressées aux parents ;
- le résultat du contrôle continu de l'équipe pédagogique ;
- le résultat des examens de fin de cycles ;
- le suivi des prestations publiques ;
- le répertoire assimilé année après année.

Examens de fin de cycle :

- Épreuves instrumentales.
  - fin de cycle I :
    - deux pièces dont l'une peut être en petit collectif (2 ou 3 élèves)
    - une des deux pièces sera imposée dans un temps limité.
  - fin de cycle II :
    - une pièce imposée (proposée par les enseignants, validée par la direction).
    - une pièce au choix (travaillée dans l'année).
- N.B. : une des deux pièces peut être en petit collectif (2 ou 3) les pièces devront, dans la mesure du possible, aborder des styles et époques différentes.
- fin de cycle III : concert « carte blanche » : projet libre construit en concertation avec l'enseignant, pouvant faire appel à des éléments extérieurs avec l'accord de l'enseignant et de l'équipe pédagogique.
- Épreuves de formation musicale :
  - fin de cycle I :
    - épreuves écrites, réalisées en cours, récapitulatives du travail et des objectifs du cycle.
    - épreuves orales individuelles devant jury, récapitulatives du travail et des objectifs du cycle.
  - fin de cycle II :
    - épreuves finales orales et écrites en quatrième année.
- Épreuves de pratique collective :
  - fin de cycles I et II : acquisition du module lors des prestations publiques de l'École.
  - fin de cycle III : concert de musique de chambre : deux œuvres ou extraits d'œuvres. ???

### **Particularités du cursus "musiques actuelles"**

Dans le cadre de la pratique des "musiques actuelles", certaines dispositions particulières sont précisées ci-dessous :

Cycle 1 : il se déroule en deux étapes et est accessible aux enfants à partir de 10/11 ans.

Étape A (durée 1 ou 2 ans) :

- formation musicale spécifique "musiques actuelles" (1h00) ou formation musicale traditionnelle
- atelier instrumental (1h30) ; cet atelier permet à chaque élève de s'initier à tous les instruments proposés dans le cadre des musiques actuelles (guitares, batterie, chant, ...) ; il n'a pas forcément pour objectif la production en public.
- permanences ponctuelles de technique instrumentale (cours individuel de 0h30 suivant besoin)

Étape B (durée 1 ou 2 ans) :

- formation musicale spécifique "musiques actuelles" (1h00) ou formation musicale traditionnelle
- pratique collective (combo) (1h00) ; objectif de production en public.
- permanences ponctuelles de technique instrumentale (cours individuel de 0h30 suivant besoin)

A la fin du 1<sup>er</sup> cycle, l'élève est évalué lors d'une restitution publique collective (scène ouverte) au sein de son combo sur un répertoire qu'il a choisi comprenant une production réalisée dans le cadre des ateliers instrumentaux.

Cycle 2 : il se déroule en deux étapes.

Chaque année, l'élève doit être en mesure de dessiner lui-même son parcours. L'idée est bien d'accompagner l'élève en mettant à sa disposition les ressources dont il a besoin. Il s'agit aussi d'encourager sa curiosité, son ouverture culturelle, et de favoriser la transversalité artistique.

Étape A (1 à 2 ans) :

- formation musicale spécifique pour les élèves n'ayant pas suivi le parcours de formation (1h00)
- pratique collective (1h30)
- permanence instrumentale (0h30 selon besoins)
- unités de valeurs validées par stages ou sessions (sonorisation, mise en espace, arrangement...)

Étape B (1 à 2 ans) :

- formation musicale (1h00)
- projet personnel en ensemble (1h30)
- permanence instrumentale (0h30)
- unité de valeurs

L'élève est évalué sur son projet personnel à l'occasion d'un concert-examen. Il doit présenter un enregistrement réalisé en studio au cours de l'année et interpréter le répertoire développé dans le cadre de son projet personnel. Cette évaluation pourra avoir lieu à l'extérieur de l'École de Musique (autre établissement territorial, milieu associatif, milieu scolaire...).

### Accompagnement de groupe

A destination des groupes constitués ou en voie de constitution, l'École Municipale de Musique propose, dans le mesure de ses compétences, des formules d'accompagnement ponctuel pour les aider à finaliser leurs objectifs et/ou travailler des points spécifiques de leur projet (séances de coaching par le professeur responsable des musiques actuelles ou un autre professeur). L'inscription des groupes se fait par l'achat de modules adaptés à leur demande.

### **Le parcours à dominante collective**

Ce parcours regroupe trois types d'élèves :

- A : les enfants qui ne désirent pas s'engager dans des études instrumentales et optent pour une (ou plusieurs) pratiques collectives ne nécessitant pas forcément l'apprentissage des codes d'écriture musicale (chœur d'enfants, percussions corporelles, ...) ;
- B : les adolescents ou adultes qui, à l'issue de quelques années de formation, désirent pratiquer la musique au sein d'un groupe (orchestre, ensemble, atelier, ...) sans avoir pour objectif de progresser techniquement dans une pratique instrumentale de type soliste ;
- C : les élèves qui sont arrivés au terme du parcours de formation proposé à l'école de musique de La Côte-Saint-André et souhaitent continuer à progresser instrumentalement tout en s'inscrivant dans une ou plusieurs pratiques d'ensemble. Leur projet musical doit faire l'objet d'un parcours personnalisé mis en place avec l'équipe pédagogique.

Les élèves inscrits dans l'une des formules B ou C peuvent, s'ils le désirent, bénéficier d'un suivi instrumental ou théorique occasionnel ou régulier à raison de 10 cours (5 heures) sur l'année, sous réserve de

s'acquitter de l'achat des modules correspondants.

Tous les élèves sont tenus de participer aux prestations publiques pour lesquelles l'ensemble dont ils font partie est sollicité.

Un même élève peut participer à plusieurs pratiques collectives différentes en acquittant le droit d'inscription correspondant à chaque pratique.

### **Le parcours personnalisé qui n'est pas un parcours adapté.**

C'est un parcours de formation contractualisé entre l'équipe pédagogique et l'élève (ainsi que ses parents s'il est mineur).

Il s'adresse à des élèves de deuxième et troisième cycle et à l'accompagnement des pratiques d'amateurs.

Il répond d'une manière individuelle et plus adaptée aux besoins et demandes des élèves ; néanmoins, il peut être coordonné entre plusieurs élèves, par exemple pour répondre à la demande d'un groupe déjà constitué.

Il comprend des cours hebdomadaires et des temps de ressource trimestriels (stages, week-ends).

Le référent pédagogique de l'élève est l'enseignant qui assure le plus d'heure dans le contrat de formation.

Le temps alloué à un élève pour l'ensemble des disciplines constituant son parcours ne peut être supérieur à celui d'un cursus complet.

Le parcours personnalisé ne débouche pas sur l'obtention d'un diplôme.

### **Le parcours adapté.**

Ce parcours répond à la demande d'élèves qui, en raison de conditions ou de difficultés particulières, souhaitent poursuivre un apprentissage instrumental sans cependant suivre l'intégralité du cursus. Il n'est possible d'accéder à ce cycle qu'en contrepartie d'une participation active à un ensemble de pratique collective au sein de l'EMM. La séance hebdomadaire d'instrument est réduite à 20 ou 30 minutes, en fonction du niveau réel de l'élève.

### **Le parcours en individuel**

Ce parcours s'adresse aux personnes qui, pour diverses raisons, ne désirent suivre qu'un cours instrumental. Elles ne sont assujetties à aucune évaluation, ni aucune obligation de prestation publique (sauf si elles en expriment le désir), ni aucune pratique collective.

L'inscription au parcours en individuel peut se faire à l'année, avec des temps hebdomadaires adaptés (formules F1, F2 et F3 des tarifs), ou sous forme d'achats de modules de formation, renouvelables en fonction des objectifs de l'élève.

Sauf en cas d'achats de modules, l'inscription à l'année en parcours individuel ouvre droit au cours collectif de formation musicale, s'il existe pour le niveau considéré de l'élève.